



## Femmes et climat, victimes et actrices

**Par Ghislaine Toutain,  
Conseillère du président de la Fondation Jean-Jaurès**

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France devait accueillir à Paris la vingt-et-unième conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>1</sup>, mieux connue sous l'appellation de *COP 21*. Cette conférence devrait aboutir à un nouvel accord international contraignant sur le climat avec pour objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°. Depuis le sommet de Rio en 1992 qui a adopté la convention cadre, une série de négociations internationales ont promu, avec plus ou moins de réussite, des engagements et des instruments pour limiter le réchauffement climatique. En 2015, à Paris, un « nouvel instrument » contraignant a été accepté par l'ensemble des Parties, qui doit être mis en œuvre à partir de 2020.

Le propos de ce rapport ne porte pas directement sur le fond de cette conférence. Il concerne les conséquences du changement climatique sur les

---

<sup>1</sup> La convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée au sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 196 « parties » prenantes à la Convention. Il s'agit d'une convention universelle de principe qui reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine. La conférence des « parties », composée de tous les Etats « parties » constitue l'organe suprême de la Convention. Elle se réunit chaque année. Les décisions sont prises à l'unanimité ou par consensus. La COP qui s'est réunie à Paris est la 21<sup>ème</sup>, d'où COP 21. La première COP s'est tenue à Berlin en 1995 (cf. annexe 1 les 20 premières COP).

femmes. En effet, il est désormais démontré que les dérèglements climatiques constatés depuis de nombreuses années n'affectent pas les femmes et les hommes de la même façon, particulièrement au sein des populations pauvres de la planète. En 2007, le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup> notait que les effets des changements climatiques variaient selon le sexe, l'âge et la classe sociale et que les populations les plus pauvres étaient les plus touchées.

Toutefois, la prise en compte de cette situation n'est apparue que tardivement et de façon limitée dans les textes internationaux et nationaux qui traitent du climat. La convention cadre elle-même ne fait aucune référence à la question des femmes, de même que le Protocole de Kyoto<sup>3</sup>.

Pourtant, ce sont les femmes (et les enfants), notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est, qui sont déjà les premières victimes de ce dérèglement. Elles sont aussi, à leur niveau, « *les principales porteuses de solution* », comme l'a déclaré le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international Laurent Fabius, dans une tribune publiée le 7 mars 2015<sup>4</sup>. Encore faut-il qu'elles soient associées aux prises de décision et que leurs actions soient reconnues et financées. Or, malgré des progrès au cours des dernières années et la mobilisation de nombreuses ONG féministes dans le monde et notamment en Europe et en France, la participation des femmes aux négociations sur le climat reste largement insuffisante et les déclarations d'intention dans les textes trop souvent lettre morte. Quant à leur rôle dans les politiques d'atténuation et d'adaptation, il est encore très largement sous-estimé.

Si l'enjeu premier de la COP21 était d'aboutir à un accord universel contraignant, l'importance du rôle des femmes dans le réchauffement et leur autonomisation devait faire l'objet d'un engagement réel de la part des « parties » à la Convention. Cette exigence est d'autant plus importante qu'un rapport de la Banque mondiale intitulé « *Shock waves : managing*

---

<sup>2</sup> Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le programme des Nations unies pour l'environnement. Son premier rapport, publié en 1990, a conduit l'ONU à élaborer la CCNUCC. Quatre rapports vont suivre, en 1995, 2001 et 2007. Le 5<sup>ème</sup> rapport, publié le 2 novembre 2014, confirme la gravité du réchauffement climatique qui pourrait dépasser les 4° d'ici 2100 si rien n'est fait.

<sup>3</sup> Voir *Infra*.

<sup>4</sup> « Agir pour le climat, pour et avec les femmes », tribune de Laurent Fabius publiée sur le site du ministère des Affaires étrangères le 7 mars 2015.

*the impacts of climate change on poverty* »<sup>5</sup> publié le 8 novembre 2015 prévoit que, sans mesures immédiates de réduction des émissions de gaz à effets de serre associées à des politiques de développement durable, cent millions de personnes supplémentaires seraient menacées par la pauvreté à l'horizon 2030. Cette situation risque de mettre un frein à la forte régression de l'extrême pauvreté dans le monde au cours des trente dernières années avec des inégalités selon les continents, comme l'indique une note d'information de la Banque mondiale publié le 4 octobre dernier. Aujourd'hui, ce sont 702 millions de personnes, soit 9,6 % de la population mondiale (contre 902 millions, soit 13 % en 2012), qui sont touchées par cette extrême pauvreté. Comme vient de le rappeler la Banque mondiale dans le rapport cité ci-dessus, changement climatique et pauvreté sont liés.

Or, de nombreux rapports, notamment celui de Nicole Kiil-Nilsen<sup>6</sup> rédigé au nom de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du parlement européen en mars 2012, rappellent que « *les femmes constituent 70 % des personnes pauvres subsistant avec moins d'un dollar par jour* » et qu'elles sont donc les premières victimes du réchauffement climatique<sup>7</sup>. Mais elles peuvent en être aussi des actrices avisées.

## **I- Les femmes et le climat**

Quelques chiffres expliquent la situation spécifique des femmes face au dérèglement climatique.

### **Les femmes victimes**

Les femmes en sont les premières victimes car elles sont les plus proches des ressources touchées par les effets du dérèglement climatique (inondations, sécheresse, tempêtes et cyclones, déforestation, urbanisation

---

<sup>5</sup> « Shock waves : managing the impacts of climate change on poverty », par Stephane Hallegatte, Mook Bangalore, Laura Bonzanigo, Marianne Fay, Tamaro Kane, Gerrit Narloch.Ulf, Julie Rozenberg, David Olivier Treguer, Adrien Camille Vogt-Schilb.

<sup>6</sup> Nicole Kiil-Nilsen, députée européenne française Verts/ALE, rapporteure du rapport sur « Les femmes et le changement climatique » au nom de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du parlement européen et adopté par le PE le 9 mars 2012. Voir *infra*.

<sup>7</sup> L'UNESCO s'est également penchée sur cette question, notamment lors d'un Forum sur le genre et le climat le 1er septembre 2009, à Genève à l'occasion de la 3e Session de la Conférence mondiale sur le climat (CMC-3) puis en 2014 lors d'une conférence sur ce sujet organisée par l'OMM. De son côté, l'OCDE conduit un travail important auprès des Etats membres pour les sensibiliser à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement dans le financement de la lutte contre le changement climatique (cf. *infra* les débats de la table ronde organisée au Sénat le 25 juin 2015).

accélérée, mauvaises récoltes, baisse des rendements et hausse du prix des denrées alimentaires). En effet, dans les pays en développement (rappelons que ces phénomènes concernent essentiellement l’Afrique subsaharienne et l’Asie du sud), les femmes dépendent, pour leur subsistance et celle de leur famille, des ressources naturelles. Ce sont elles qui gèrent, selon le rôle que la société leur assigne depuis si longtemps, près de 80 % de la production agricole et alimentaire (alors qu’elles ne possèdent que 2 % des terres et moins de 1 % des ressources du monde), puisent l’eau et collectent le combustible, notamment le bois.

Ces bouleversements climatiques vont entraîner une raréfaction des terres cultivables et une baisse de leurs revenus. La pression est d’autant plus forte sur elles qu’elles ne disposent pas, le plus souvent, des connaissances suffisantes pour les affronter : deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes, trente-neuf millions de fillettes âgées de onze à quinze ans ne sont pas scolarisées. Celles qui accèdent à l’éducation s’orientent (ou sont orientées) trop peu vers les filières scientifiques et technologiques, ce qui limite leur accès aux technologies de l’information et de la communication et leur utilisation dans leur contribution au développement durable comme à l’atténuation et à l’adaptation au dérèglement climatique. Cette situation explique aussi que, selon les données de l’ONU, le risque de décès lors d’une catastrophe naturelle soit quatorze fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes, car elles disposent moins de moyens de survie. Ainsi, 90 % des personnes décédées des suites des catastrophes climatiques sont des femmes, comme en 1991 au Bangladesh<sup>8</sup>.

Le dérèglement climatique a aussi des conséquences sensibles sur la santé des femmes, affectée par la pollution de l’eau et de l’air domestique liée au mode de chauffage et à la cuisson des aliments sur des foyers traditionnels très voraces en bois et dont la fumée est à l’origine d’infections respiratoires et de maladies pulmonaires graves. Comme le souligne la note de décryptage sur le genre et le climat du réseau « Climat et Développement »<sup>9</sup>, « *les énergies renouvelables*<sup>10</sup> *pourraient être une*

---

<sup>8</sup> Plus de 70 % des personnes décédées lors du tsunami en Asie en 2009 étaient des femmes ; de même, en 2005, lors du passage de l’ouragan Katrina à la Nouvelle Orléans.

<sup>9</sup> Le réseau « Climat et Développement » rassemble soixante-treize associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyers sur les changements climatiques.

<sup>10</sup> On entend par énergies renouvelables ou bas-carbone le nucléaire, l’éolien et le solaire, notamment. Voir les recommandations du GIEC et du G7 portant sur la nécessité de tripler ou de quadrupler les investissements dans les technologies bas-carbone (nucléaire et stockage du CO<sub>2</sub>) pour atteindre les objectifs climatiques. Notons que l’énergie nucléaire qui, comme la démographie, est peu évoquée dans les débats de la COP21, connaît un regain d’intérêt dans le monde. Des pays comme la Turquie, l’Arabie saoudite, le Viet Nam, les Emirats arabes unis ou encore la Pologne ont des projets de construction de centrales nucléaires. La Grande-Bretagne et l’Afrique du sud relancent leur programme. L’Inde envisage

*contribution importante en terme d'amélioration de l'offre énergétique et donc un meilleur accès pour les femmes* ». Les femmes sont aussi menacées par le risque de propagation du paludisme et de la malnutrition qui touche particulièrement les femmes enceintes ou allaitantes et les jeunes filles. Quant à celles qui fuient leurs terres devenues inhospitalières et migrent (75 % des réfugiés environnementaux sont des femmes), elles sont souvent victimes de violences au cours de leurs déplacements.

En outre, les femmes peuvent plus difficilement que les hommes s'adapter à ce dérèglement car elles sont quasiment exclues du crédit et des ressources financières. Seuls 5 % des prêts bancaires<sup>11</sup> sont attribués aux femmes, ce qui accroît leur exclusion économique et la précarité de leur situation et celle des enfants. 70 % des crédits attribués aux projets à haute technologie sont gérés par les hommes. Il en va de même de ceux liés au transport, alors même que les trajets vont s'allonger pour les femmes qui vont chercher l'eau et le bois, ce qui entraîne aussi un risque de déscolarisation pour les filles. Enfin, les femmes restent très minoritaires dans les négociations sur le changement climatique (12 % à 15 % des chefs de délégation et 30 % des délégués) et dans la prise de décision. On constate cette même inégalité dans les négociations sur les situations de post-conflit, contrairement à ce que demande la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il faut noter, pour être complet, que la dimension « genre et ville » est peu présente dans les débats sur le développement durable<sup>12</sup> et plus encore sur le réchauffement climatique. Certes, ce phénomène est moins directement visible pour l'instant dans les pays développés et en milieu urbain. Cela explique d'ailleurs en partie pourquoi, comme le note Nicole Kiil-Nielsen dans son rapport cité précédemment : *« malgré une prise de conscience accrue, la dimension genre n'est comprise que partiellement dans les programmes et projets européens liés au climat : le lien a été fait de façon croissante dans les mécanismes d'aide au développement et en direction des pays en voie de développement mais le genre reste absent de toutes les politiques climatiques intra-européennes »*.

---

la construction à grande échelle de centrales et la Chine a engagé la construction d'une vingtaine de nouveaux réacteurs. Le Japon a entrepris de remettre petit à petit en service ses réacteurs.

<sup>11</sup> Ces chiffres sont issus pour l'essentiel du rapport d'information de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, « L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique », rédigé par Chantal Jouanno et publié le 12 octobre 2015.

<sup>12</sup> En France, l'association Genre et ville, présidée par Chris Blache, travaille depuis quelques années sur ce thème. Un séminaire européen sur cette question devrait être organisé en juin prochain en partenariat notamment avec la Fondation Jean-Jaurès et la CLEF.

Pourtant, le réchauffement incite déjà les citoyens des villes européennes et des pays développés par exemple à modifier leurs modes de transport en privilégiant davantage les transports collectifs et les urbanistes à envisager un nouveau modèle de « ville durable ». Ces évolutions ne peuvent être maîtrisées sans intégrer la dimension genre sous peine de perpétuer, voire d'accroître, les inégalités que les femmes vivent dans la ville actuelle. Comme le souligne le plaidoyer rédigé pour la COP21 par le groupe français « Genre et justice climatique »<sup>13</sup>, « *les femmes (notamment cheffes de famille monoparentales et en situation de post-conflit) sont plus touchées par la précarité énergétique, l'habitat dégradé, des trajets longs et des modes de transports non durables, la relégation dans les quartiers défavorisés etc.* ».

La prise en compte de la dimension « genre » est d'autant plus importante que, comme le note un rapport de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)<sup>14</sup>, « *le bond démographique<sup>15</sup> que le monde connaît depuis plus d'un siècle [...] a abouti au développement considérable des villes. Nous ne devons pas perdre de vue que, si près de la moitié de la population mondiale est d'ores et déjà citadine, selon les Nations Unies, c'est environ 70 % de cette population qui vivra dans les villes ou les régions urbaines à l'horizon 2050* ». Dès lors, poursuit le rapport « *c'est dans les villes que les effets du changement climatique se feront ressentir pour le plus grand nombre* ». Et notamment pour les femmes dont, on le sait, les préoccupations spécifiques quotidiennes liées à leur rôle social traditionnel persistant, notamment en terme de conciliation vie privée-vie familiale ou d'articulation des temps de vie, ne sont pas toujours prises en compte. Il faut donc veiller à ce que, dans les décisions à

---

<sup>13</sup> Ce groupe rassemble trente-quatre associations féminines et féministes. Il est co-animé par Yveline Nicolas (association Adéquations) et Monique Dental (présidente du réseau Ruptures).

<sup>14</sup> « Les villes et l'adaptation au changement climatique », ONERC, rapport au Premier ministre, décembre 2010.

<sup>15</sup> Les dernières projections démographiques de l'ONU prévoient 9,3 milliards d'humains en 2050. La question des liens entre développement, réchauffement climatique et transition démographique reste encore aujourd'hui une question relativement taboue tant elle suscite de débats contradictoires. L'ONG belge spécialisée sur les questions de genre et développement, « Le monde selon les femmes », estime dans un plaidoyer pour le genre dans les négociations « climat-environnement » que « l'enjeu démographique est indissociable de celui de l'inclusion explicite des droits sexuels et reproductifs des femmes dans les accords sur le climat. Les femmes jouent ici encore un rôle clé : si elles ont le plein contrôle de leurs droits et si les besoins de planning familial volontaire ainsi que les soins de santé de reproduction sont satisfaits, la stabilisation de la population se produira naturellement, sans coercition ou contrôle ». Dans le même sens, le rapport de Nicole Kill-Nielsen de mars 2012 déjà cité « reconnaît que la croissance de la population a une incidence sur le climat et souligne la nécessité de répondre de manière adéquate aux besoins non satisfaits de contraception des hommes et des femmes dans toutes les sociétés ».

adopter pour s'adapter à ces mutations, les femmes prennent leur part à parité avec les hommes et à tous les niveaux de décision au sein des collectivités locales, régionales ou nationales pour apporter leur vision et leurs solutions.

### Les femmes actrices

En effet, même s'il n'est pas encore universellement reconnu, le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique est loin d'être négligeable. Dans les pays en voie de développement, notamment, fortes de leur connaissance des pratiques traditionnelles et des savoir-faire locaux, elles conduisent des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Elles innovent, notamment dans le domaine agricole, en modifiant les dates de semence, en plantant de nouvelles variétés de cultures, comme la variété de riz résistant à la sécheresse ou la culture de l'arganier au Maroc, ou en privilégiant les espèces fruitières à croissance rapide comme le moringa, un arbuste qui croît et se régénère même sur les sols les moins fertiles et dont la valeur nutritive des feuilles est exceptionnelle. Des réseaux Moringa se mettent en place au Cameroun, au Congo en RDE, en RCA et au Rwanda à travers des ONG de femmes<sup>16</sup>. Les femmes gèrent aussi, comme au Bénin, les déchets solides ménagers (bouteilles, plastiques, etc.) qu'elles revendent au marché. Au Népal, un programme de gestion des déchets est géré par un comité environnemental composé de femmes qui jouent aussi un rôle important au sein des comités locaux de gestion des forêts pour lutter contre la désertification.

On cite souvent aussi en exemple la campagne de reboisement au Kenya lancée en 1977 avec les femmes par Wangari Maathai<sup>17</sup>, fondatrice du Mouvement de la ceinture verte – qui a consisté à apprendre aux femmes à planter des arbres – et première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la Paix en 2004, témoignant du rôle essentiel des femmes dans le développement durable et le réchauffement climatique. Ce mouvement

---

<sup>16</sup> Source : Fondation pour les femmes africaines (FFA), créée dans la foulée de la rencontre de Nairobi en 1985.

<sup>17</sup> Ban Ki-moon a rendu hommage à Wangari Maathai décédée en septembre 2011, à l'âge de 71 ans.

rappelle le mouvement Chipko, en Inde au début des années 1970, quand les femmes ont enlacé les arbres pour empêcher qu'ils soient abattus. Bien d'autres exemples existent comme celui des femmes indiennes qui créent des coopératives d'agriculture traditionnelle ou encore les programmes de travaux publics comme filets sociaux pour les plus démunis, notamment les femmes, en Tanzanie, en Ethiopie ou encore en Afrique du Sud.

L'ensemble de ces savoir-faire sont méconnus ou sous-valorisés dans la mise en place des politiques publiques nationales. La prise en compte de ce rôle des femmes, accru par leur autonomisation économique et sociale, leur accès à l'éducation, l'égalité avec les hommes et l'affirmation de leurs droits fondamentaux, particulièrement de leurs droits sexuels et reproductifs, constituent un enjeu essentiel pour assurer le succès des politiques d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques et pour répondre au défi démographique. Or, ces exigences ont longtemps été occultées dans les grands rendez-vous mondiaux sur le climat.

## **II- Petit rappel historique**

En effet, il en va de l'autonomisation des femmes comme de la violence à leur égard dans les conflits armés : les textes internationaux existent parfois depuis longtemps, comme la CEDAW de 1979 ou la résolution 1325 de l'ONU<sup>18</sup>, pour dénoncer une situation insupportable et tenter d'améliorer la situation des femmes mais leur application concrète se heurte toujours à la dure réalité de la discrimination et de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes sur l'ensemble de la planète.

Dans le domaine du climat, la reconnaissance de leur situation à la fois de victimes et d'actrices est le fruit d'un long processus loin d'être achevé<sup>19</sup>.

### **Les femmes et le développement durable**

C'est d'abord sur la question du développement durable que les premières mentions du rôle des femmes sont apparues dans les textes internationaux, notamment lors du troisième sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de

---

<sup>18</sup> CEDAW : convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 1979 ou encore la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité du 10 octobre 2005.

<sup>19</sup> Ce rappel historique tient beaucoup à l'intervention faite par Monique Dental, présidente du réseau Ruptures lors de la matinée de sensibilisation et de formation sur le thème Genre et climat/COP21, organisée à Paris par la CLEF, présidée par Françoise Morvan, le 20 juin 2015.



Janeiro en 1992, faisant suite aux sommets de Stockholm (1972) et de Nairobi (1982). L'objectif de ces sommets décennaux onusiens est de définir les moyens de « *stimuler le développement durable au niveau mondial* ». Le document issu du sommet de Rio, appelé « l'Agenda 21 » et adopté par 192 pays, décrit dans ses quarante chapitres un plan d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle et définit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer. Le chapitre 24, intitulé « *Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable* » définit les objectifs à atteindre, notamment « *rendre publique d'ici l'an 2000 une stratégie relative aux changements nécessaires pour éliminer les obstacles d'ordre constitutionnel, juridique, administratif, culturel, social et économique ainsi que les comportements qui s'opposent à la participation complète des femmes au développement durable et à la vie publique* ». Une évaluation du rôle de tous les organismes des Nations Unies dans ce domaine est demandée au secrétaire général. Par ailleurs, la déclaration de Rio comprend vingt-sept principes fondamentaux, dont le principe 20 qui précise que « *la pleine participation des femmes est essentielle à la réalisation d'un développement durable* ».

Enfin, elle crée neuf « groupes majeurs »<sup>20</sup> dans la mise en œuvre du développement durable dans une dynamique de partenariats, de coopération, de mise en réseaux et d'implication de tous parmi lesquels « les femmes »<sup>21</sup>.

### Le Sommet de la Terre ou Rio+20

Dix ans plus tard, en 2002, le sommet de Johannesburg réaffirme les engagements sur la participation des femmes dans le développement durable, dans la foulée de la Conférence mondiale des femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 et qui avait fait figurer « *Les femmes et l'environnement* » parmi les douze objectifs définis dans la plate-forme finale (la 59<sup>ème</sup> session de la Commission sur le statut de la femme qui s'est déroulée en mars 2015 à New York en a fait le bilan vingt ans après<sup>22</sup>).

---

<sup>20</sup> Les neuf groupes majeurs : ONG, salariés et syndicats, collectivités territoriales, entreprises et industries, comités scientifiques et techniques, enfants et jeunes, paysannes, femmes, peuples et autochtones.

<sup>21</sup> Le groupe « Femmes » (*Women major group*), créé en 1992, regroupe deux cents ONG du monde entier. Il est dirigé par les organisations DAWN, GFC, WECF et WEDO. Il assure la participation effective des ONG dans les processus politiques des Nations Unies sur le développement durable.

<sup>22</sup> Cf. le rapport pour la FJJ de Ghislaine Toutain et de Monique Halpern sur cette conférence et la présentation du séminaire de la FJJ et de la FEPS sur « Pékin +20 : que faire après ? ».

En 2012, le 5<sup>ème</sup> sommet de la Terre, ou Rio+20, a adopté le texte intitulé « *L'avenir que nous voulons* ». Articulé autour de six axes<sup>23</sup>, il comprend à de nombreuses reprises des engagements en faveur de l'égalité des chances, des droits des femmes et des filles, notamment dans ses articles 8 et 11<sup>24</sup>. Le document final lance le processus de mise en œuvre d'objectifs de développement durable (ODD) pour l'humanité. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles figurent ainsi dans la liste des dix-sept objectifs pour le développement durable inscrits dans le plan d'action défini lors du sommet sur le développement durable de l'ONU le 25 septembre 2015. Ainsi, le cinquième objectif entend « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles* ». Soulignons que la question du réchauffement climatique arrive en treizième position.

Ces ODD prennent la suite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés au début des années 2000 qui étaient répartis en huit objectifs, dont le troisième préconisait de « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » (cet objectif présente les résultats les moins bons). Il s'agit d'un programme ambitieux pour les quinze prochaines années destiné à améliorer la vie des populations et à protéger la planète pour les générations futures. Ils ont une dimension globale et couvrent l'ensemble des enjeux de développement, au Nord comme au Sud.

## **La convention cadre de l'ONU sur le climat (CCNUCC)**

Pour la question climatique proprement dite, il a fallu attendre la **COP 7** qui s'est tenue en 2001 à Marrakech pour que la déclaration finale évoque

---

<sup>23</sup> 283 articles composent cette déclaration finale, autour de six axes: Notre vision commune; Renouveler l'engagement politique; L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; Dispositif institutionnel du développement durable; Cadre d'action et suivi; Moyens de mise en œuvre.

<sup>24</sup> Art.8 : Nous réaffirmons également l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et le droit à un niveau de vie adéquat, notamment le droit à l'alimentation, l'état de droit, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que, plus généralement, notre engagement en faveur de sociétés justes et démocratiques aux fins du développement.

Art.11 : Nous réaffirmons notre volonté de renforcer la coopération internationale face aux problèmes qui continuent d'entraver l'avènement d'un développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de parvenir à la stabilité économique et à une croissance économique durable et de promouvoir l'équité sociale et la protection de l'environnement tout en renforçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en offrant les mêmes possibilités à tous ainsi que de protéger et d'assurer la survie et l'épanouissement de l'enfant pour lui permettre de réaliser pleinement son potentiel, notamment grâce à l'éducation.

pour la première fois, de façon peu contraignante d'ailleurs, la question de la présence des femmes dans les organes de la CCNUCC et invite les « parties » à assurer une participation plus équitable des femmes dans les négociations internationales et nationales<sup>25</sup>. Près de dix ans après, à Cancun, en 2010, lors de la **16<sup>ème</sup> COP**, les accords marquent une certaine avancée dans la mesure où ils contiennent huit références à « *l'égalité des sexes* » et affirment que « *la participation effective des femmes est d'une grande importance pour agir efficacement sur tous les aspects des dérèglements climatiques* ». Ils créent aussi le Centre exécutif sur la technologie (CET), le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) et le Fonds vert pour le climat et invitent à la parité dans leurs organes dirigeants. Mais ces accords ne constituent pas un instrument légalement contraignant. Notons aussi qu'ils préconisent la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de façon à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Rien de vraiment nouveau l'année d'après, en 2011 à Durban, lors de la **17<sup>ème</sup> COP** et de la **7<sup>ème</sup>** réunion des parties au Protocole de Kyoto. En revanche, en 2012, la **COP 18** qui se tient à Doha adopte une décision « *promouvant l'équilibre entre les sexes et l'amélioration de la participation des femmes aux négociations de la CCNUCC* ». Certes, le texte parle « d'équilibre » et non « d'égalité » entre les sexes mais il invite les présidents des organes établis par la Convention et le protocole de Kyoto à « *améliorer la participation des femmes et à assurer une plus grande efficacité des politiques de lutte contre les changements climatiques qui répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes* ». La journée au cours de laquelle ont été adoptées ces avancées qui doivent faire l'objet d'un suivi en matière de parité de représentation des femmes dans les organes et dans les délégations a été surnommée « *journée du genre* ». C'est à partir de cette conférence que le lien entre femmes et climat a été mieux pris au sérieux.

Précision importante : la question du genre est érigée en point permanent à l'agenda et n'est plus reléguée parmi « les autres questions ». Le secrétariat de la CCNUCC doit faire un rapport annuel sur la représentation des femmes et « *une journée du genre* » devra être tenue lors des prochaines

---

<sup>25</sup> Cf. la liste des COP en annexe 1.

réunions de la Conférence. Un « petit *gender day* » s'est tenu lors de la **COP 21** à Paris<sup>26</sup>.

### Le programme de travail de Lima 2014

En décembre 2014, à Lima, la **COP 20** a adopté un programme de travail de deux ans<sup>27</sup> pour mettre en œuvre des politiques climatiques sensibles à l'égalité entre les sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la Convention, c'est-à-dire favoriser une égale participation des femmes au sein des délégations nationales et dans l'élaboration et la mise en place d'actions d'atténuation et d'adaptation, réduire les inégalités dans l'accès aux droits et au contrôle des ressources et renforcer l'autonomisation des femmes. Cette avancée a été obtenue notamment grâce à la mobilisation du Groupe Femmes et Genre de la CCUNCC (*Women and Gender Constituency*<sup>28</sup>), de certains Etats et de Mary Robinson, ancienne présidente d'Irlande et présidente de la fondation Mary Robinson pour la justice climatique. Deux ateliers sont programmés, l'un sur « *Le genre et l'atténuation et transferts technologiques* » qui s'est tenu à Bonn les 8 et 9 juin 2015, l'autre sur « *Le genre et l'adaptation et le renforcement des capacités* » qui devrait se tenir en 2016.

### La 59<sup>ème</sup> session de la Commission sur le statut de la femme

Notons aussi qu'en mars 2015, la 59<sup>ème</sup> session de la commission sur le statut de la femme (CSW) de l'ONU était essentiellement consacrée au bilan de la conférence de Pékin de 1995 (Pékin+20). Toutefois, en marge de ce thème, la question du dérèglement climatique et de ses effets sur les femmes a été largement abordée dans les débats, témoignant de sa montée en puissance au niveau international, européen et national. Ainsi, la secrétaire d'Etat française chargée des droits des femmes, Pascale Boistard, a participé à New York à trois événements officiels sur des thèmes majeurs

---

<sup>26</sup> Voir *infra*.

<sup>27</sup> Cf. annexe 2.

<sup>28</sup> Créé en 2009, le *Women Gender Constituency* (Femme et Genre) est le parallèle dans le domaine du climat du groupe *Women major group* dans celui du développement durable créée par le sommet de Rio de Janeiro en 1992 (cf. p. 8). Comme lors du sommet de Rio en 1992 (voir *supra*), la CCNUCC compte neuf *constituencies* officielles de la société civile dont le caucus Femmes et Genre, composé de quinze ONG féministes et environnementales, parmi lesquelles *Women in Europe for a common future* (WECF), *GenderCC*, *Women's Environment and development organization* (WEDO), *ICAE*, *LIFE*, *ETC foundation*, *Asia Pacific forum on women*.

pour les droits des femmes, parmi lesquels la question des changements climatiques et leur impact sur les femmes. Cet événement, co-organisé par la France, Care International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), NGO CSW/NY et WEDO, et auquel participait notamment Mary Robinson (déjà citée) et Lakshmi Pure, directrice exécutive adjointe d'ONU femmes, avait pour intitulé : *Inégalités de genre et vulnérabilité au changement climatique : comment lutter contre une double injustice* ». La secrétaire d'Etat française devait notamment déclarer : « *l'année 2015 offre la possibilité de placer les enjeux liés au genre et au climat au cœur des discussions et de l'action, qu'il s'agisse de Pékin+20 ou de la COP21* ».

### **III- La 21<sup>ème</sup> COP de Paris en décembre 2015**

La conférence de Paris qui s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015 était très attendue et a été activement préparée. D'abord, bien sûr, sur le fond, le premier objectif à atteindre porte sur la signature d'un accord international contraignant pour contenir le réchauffement global en deçà de 2°C d'ici 2100. Mais la prise en compte des droits humains et particulièrement des droits des femmes et de leur situation particulière face aux dérèglements climatiques ne peut être mise à l'écart.

D'autant que, malgré l'ensemble de dispositions, textes, déclarations, décisions et programmes de travail, acquis, on l'a vu, de haute lutte, et malgré la montée en puissance de la mobilisation de la société civile et notamment des associations de femmes au cours des quinze dernières années, dans la réalité, l'égalité et la parité entre les sexes sont loin d'être atteintes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : on ne compte pas plus de 20 % à 30 % de femmes dans les délégations des pays négociateurs qui restent largement dominées par les hommes. On compte 12 % à 15 % de femmes chefs de délégations et 16 % parmi les spécialistes qui contribuent aux activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC). Cette situation est la conséquence de la faible proportion de femmes dans le monde scientifique en général (30 % environ) et plus encore dans les sciences du climat (météorologie, physique atmosphérique) où on ne compte que 8 % de femmes pour les postes à haute responsabilité<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Chiffres donnés par Mme Anathéa Brooks, spécialiste de programme, secteur sciences exactes et naturelles de l'UNESCO lors de la table ronde organisée par la délégation aux droits des femmes du

Dans les organes de la convention, la situation est semblable. Le conseil de direction du Fonds vert pour le climat est composé de quatre femmes et vingt hommes ; celui du comité exécutif de la technologie (CT) de trois femmes et de dix-sept hommes et celui du Comité de l'adaptation de quatre femmes et douze hommes. On est donc très loin de la parité.

En outre, il est clair que les (lentes) avancées de l'égalité entre les sexes suscitent les résistances de nombreux Etats. Si certains, dont l'UE, ont appuyé largement la démarche égalitaire, d'autres souhaitaient que le projet d'accord de la COP21 en discussion et dont la version finale devait être raccourcie gomme toutes les références aux droits humains et particulièrement à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Cette situation explique que la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes ne soit toujours pas bien intégrée dans l'ensemble des politiques internationales et nationales, avec certaines différences selon les pays, liées au développement durable et au réchauffement climatique. Elle explique aussi pourquoi les femmes n'ont pas le même accès que les hommes aux financements consacrés à la lutte contre les dérèglements climatiques alors que, on l'a vu, elles jouent un rôle essentiel dans la mise en place de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation aux évolutions climatiques. L'enjeu est donc important lors de la COP21.

### La position du groupe Femme et genre (WGC) de l'ONU sur l'accord de Paris

Le groupe Femme et Genre de la CCNUCC<sup>30</sup>, chargé de négocier le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique, a présenté le 1<sup>er</sup> juin 2015 un texte dans lequel il expose ce qu'il veut voir inscrit dans l'accord qui devait être signé à Paris sur la question des femmes. Pour WGC, un accord sur le climat juste « *doit avant tout respecter les droits humains et l'égalité des sexes* » et garantir « *l'accès égalitaire à la prise de décision et le partage des bénéfices dans toutes ses dispositions, notamment à travers des mécanismes de mise en œuvre tenant compte du*

---

Sénat à Paris le 25 juin 2015, voir *infra*. Une étude publiée le 30 novembre 2015 de MutationElles-Y Factor 2015 confirme une régression de la féminisation des formations scientifiques et techniques dans les pays occidentaux dont la France et une légère progression dans le monde, avec des disparités régionales. En France : -6 % dans l'informatique, -4 % pour l'agronomie, -5 % dans la science.

<sup>30</sup> Cf. note n°28, p. 12.

*genre. Tous les systèmes d'information, de communication et de présentation de rapports devront inclure des données et des analyses des causes sous-jacentes des disparités de genre qui soient ventilées selon le sexe et le genre ».*

Le texte précise pour chaque paragraphe de l'accord ce que le groupe souhaitait voir précisé, notamment dans le paragraphe 15 qui reconnaît pour la première fois que « *toutes les mesures liées au climat dans le cadre de la CCNUCC doivent respecter les droits humains, les droits des peuples autochtones et l'égalité des sexes* ». Le groupe Femme et Genre a résumé ses positions pour la COP21 en onze points fondamentaux<sup>31</sup>. Par ailleurs, le *Women and gender constituency* (WGC) a publié un document présentant un certain nombre d'exemples de solutions techniques, non techniques et de transformation mises en œuvre par les femmes dans le monde entier pour combattre et s'adapter au changement climatique, qu'il s'agisse, comme en Islande, d'apprendre aux femmes à installer des panneaux solaires photovoltaïques, ou d'avoir accès aux technologies de cuisson propres ou encore l'action de l'Association de défense des droits des fermières de Géorgie (Etats-Unis) pour assurer la sécurité alimentaire de la famille adaptée au dérèglement du climat<sup>32</sup>.

Tout au long de la COP, le WGC a organisé des rencontres informelles, des débats et des manifestations rassemblant de très nombreuses femmes du monde entier.

## **La mobilisation des ONG de femmes pour la COP 21**

De leur côté, de nombreuses associations et ONG féministes dans le monde dénoncent l'injustice sociale qui frappe les femmes et exigent « la justice climatique », l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la raison pour laquelle on a assisté depuis le début de l'année 2015 à une mobilisation massive de ces ONG et associations pour peser sur les travaux de la conférence et faire en sorte que les négociateurs de la COP21 prennent en compte les effets du dérèglement climatique sur les droits des femmes et les appréhendent comme des sujets à part entière dans les négociations.

---

<sup>31</sup> Cf. annexe 3.

<sup>32</sup> Il est impossible ici de relater toutes les solutions plus intéressantes, originales et créatives les unes que les autres. On peut en prendre connaissance sur le site du WGC [www.womengenderclimate.org](http://www.womengenderclimate.org)



Certes, cette mobilisation n'a pas commencé cette année. Dans les pays du Sud particulièrement, les organisations de femmes et de féministes se sont très tôt investies dans l'analyse des liens existants entre environnement et modèle de développement. Mais, on l'a vu, c'est surtout à partir du sommet de Rio de Janeiro en 1992 que la mobilisation internationale s'est accélérée, réunissant des centaines d'ONG dans des mouvements parallèles aux sommets internationaux, comme, notamment lors du sommet des peuples pour la justice sociale et environnementale à Rio de Janeiro en 2012<sup>33</sup>, au moment du sommet de la Terre de Rio +20 et à Lima en décembre 2014. A l'approche de la COP21, la mobilisation s'est renforcée, même si, à Paris, elle aura été en partie limitée pendant la conférence même en raison des tragiques attentats perpétrés par le groupe terroriste Etat islamique à Paris le 13 novembre dernier.

Il n'est pas possible ici de relater toutes les initiatives aussi bien aux niveaux européen qu'international. Nous nous limiterons à en citer quelques-unes, essentiellement en France, pays accueillant la 21<sup>ème</sup> COP, où des associations féminines et féministes comme Ruptures, Adéquations, Femmes solidaires, le Planning familial ou encore le Lobby européen des femmes (LEF) et la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) ont fait un travail intensif de sensibilisation. Ainsi, en avril 2015, le groupe français *Genre et justice climatique* qui présente la position d'associations françaises a publié un plaidoyer qui avance un certain nombre de recommandations générales et surtout demande que des politiques climatiques sensibles au genre soient mises en œuvre rapidement. D'autres réseaux, comme le réseau « Climat et Développement » ont également émis dans la note précitée un certain nombre de recommandations pour intégrer les droits humains et l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.

Dans le même temps, de nombreuses manifestations ont été organisées par ces associations dans le cours du mois de novembre sur ce thème avant le début de la COP. Et notamment le 28 novembre 2015 à l'hôtel de ville de

---

<sup>33</sup> C'est ainsi, par exemple, que le réseau Ruptures est à l'origine de la création en 2012 du groupe Genre et développement soutenable qui regroupe une douzaine d'associations. Travaillant en lien avec le groupe major Femmes des Nations unies sur la question du développement durable et sur le processus ODD 2015, il s'est emparé aussi de la question du dérèglement climatique et de ses conséquences pour les femmes. Il est alors créé au sein du groupe Genre et développement soutenable le groupe français d'associations « Genre et justice climatique ». Il rejoint la coalition Climat 21 composée d'une centaine d'ONG environnementalistes et de solidarité internationale et de mouvements de jeunesse, syndicats et associations féministes qui se mobilisent pour la justice climatique.



Paris où *Genre et justice climatique* a organisé une journée d'information et de débats intitulée « Féministes pour la justice climatique » ouverte aux associations féminines et féministes qui se battent pour la prise en compte des droits des femmes dans les accords climatiques. Cette journée<sup>34</sup> a réuni plus de deux cents participantes.

### Des marches pour le climat dans le monde

Le lendemain, 29 novembre 2015 une grande marche pour le climat devait être organisée à Paris et dans les grandes villes de France à la veille de l'ouverture de la COP21. Cette manifestation a été interdite pour raisons de sécurité après les attentats du 13 novembre dernier. En revanche, dans les grandes villes du monde, des marches ont été organisées samedi 28 et dimanche 29 novembre 2015, de Sydney à Londres, de New York à Manille en passant par Mexico, Berlin et Rio. Au total, plus de 780 000 personnes ont participé aux deux mille trois cents marches pour le climat. A Paris, des milliers de chaussures ont recouvert la place de la République, d'où devait partir la marche<sup>35</sup>. Par ailleurs, des chaînes humaines se sont formées à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse remplaçant symboliquement une marche rentrée.

Mais les réunions et ateliers organisés à Paris et au Bourget, dans l'enceinte même de la COP, autour du thème Femmes et climat pour « faire pression » sur les responsables politiques pour la prise en compte du genre dans les discussions climatiques ont été maintenus<sup>36</sup>. Au niveau de la société civile, comme à celui des négociateurs, de très nombreux événements, rencontres et débats se sont déroulés et notamment, le 8 décembre 2015, lors de la (petite) Journée du genre<sup>37</sup>.

## **Le parlement européen et le parlement français se mobilisent aussi**

---

<sup>34</sup> La journée a été organisée notamment par Adéquations, CLEF, Collectif national des droits des femmes, Fondation pour les femmes africaines (FFA), l'Université Nomade, la marche mondiale des femmes, Ruptures, WECF France. La Fondation Jean-Jaurès était représentée par Monique Halpern et Ghislaine Toutain.

<sup>35</sup> La place de la République fut aussi le théâtre d'échauffourées et d'affrontements entre des manifestants bravant l'interdiction et les forces de l'ordre.

<sup>36</sup> Notamment au Grand Palais, au 104, à Montreuil et au centre Hubertine Auclert.

<sup>37</sup> Voir *infra*.

Parallèlement à l'action des ONG et des associations féministes, les parlements européen et français se sont eux aussi mobilisés sur cette question des rapports entre genre et climat.

### Au parlement européen, un rapport sur les femmes et le changement climatique en mars 2012

En mars 2012, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du parlement européen s'est saisie de cette question<sup>38</sup>. La proposition de résolution rapportée par Nicole Kill-Nielsen, eurodéputée française Verts/ALE, affirme ainsi que « *la prise en compte de la dimension genre va au-delà des inégalités visibles, comme des différences de salaires,*

*ou la ségrégation des emplois scientifiques et de service* ». La députée poursuit : « *actuellement, nous nous privons d'un immense réservoir d'idées, d'actions et de leviers en effaçant inconsciemment la moitié des citoyens de nos politiques climatiques* ». La résolution invite l'Union et les Etats membres « *à évaluer dans quelle mesure les politiques ayant trait au climat tiennent compte des besoins des femmes et les prie instamment d'adopter une approche liée à la perspective de genre lors de la formulation d'une politique en faveur du développement durable* ». Le texte demande aussi que la Commission recueille des données spécifiques aux pays et ventilées par sexe.

Le parlement européen a adopté à une large majorité ce rapport qui avance un certain nombre de mesures pour « *établir un principe de justice climatique* » et notamment « *introduire un quota minimal de 40 % de femmes dans les délégations* ».

Depuis, la FEMM ne s'est pas à nouveau prononcée sur cette question mais elle semble avoir été en partie entendue puisque dans la résolution intitulée « *Vers un nouvel accord international sur le climat à Paris* » adoptée en novembre 2015 sur le rapport de Gilles Pargneaux, député européen français S&D, à deux reprises, dans le point I et le point 18<sup>39</sup>, la question de

---

<sup>38</sup> Rapport déjà cité page 3.

<sup>39</sup> I. considérant que les parties à la CCNUCC ont décidé, dans le cadre de la CDP18 (décision 23/CP.18), d'adopter un objectif d'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes créés en vertu de la convention et du protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et d'élaborer une politique plus efficace en matière de changement climatique qui réponde de la même manière aux besoins des femmes et des hommes, et de suivre de près les avancées réalisées en matière d'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'élaboration d'une politique climatique qui tienne compte de ces

la prise en compte du rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique et la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes sont affirmées, même si la proposition d'un quota de 40 % de femmes dans les délégations n'est pas repris. Le texte se contente d'évoquer « *un objectif d'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes créés en vertu de la convention et du protocole de Kyoto* ».

### Au parlement français

Le parlement français a rédigé en 2015 un certain nombre de rapports relatifs à la question climatique<sup>40</sup>. Un seul rapport d'information, celui de la sénatrice UDI Chantal Jouanno, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat<sup>41</sup>, publié le 12 octobre 2015, porte sur le lien entre femmes et climat. Intitulé « *L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique* », il résume les débats de la table ronde organisée le 25 juin 2015 au Palais du Luxembourg sur « Femmes et lutte contre le changement climatique » qui a réuni huit personnalités de haut niveau<sup>42</sup>. La délégation aux droits des

---

questions ;

18. prie instamment la Commission et les États membres de veiller à ce que l'accord de Paris reconnaisse que le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, et plus particulièrement l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation pleine et égale des femmes et la promotion d'une transition juste pour la population active qui crée des emplois décents et de qualité, sont indispensables pour assurer le succès de l'action en faveur du climat à l'échelle mondiale.

<sup>40</sup> Citons notamment les rapports d'information parlementaires en 2015 : « Négociations internationales sur le changement climatique », 24 novembre 2015, par Bernard Deflesselles, Jérôme Lambert et Arnaud Leroy ; « Innovation et changement climatique : l'apport de l'évaluation scientifique et technologique », 9 novembre 2015, par Bruno Sido, sénateur et Jean-Yves Le Déault, député, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) ; « Conséquences du changement climatique dans les outre-mer », 6 novembre 2015, par Maina Sage, Ibrahim Aboubacar et Serge Letchimy ; « Les outre-mer français face au défi climatique : une contribution concrète à l'agenda des solutions », 3 novembre 2015, par Jérôme Bignon et Jacques Cornano ; « Les collectivités territoriales s'engagent pour le climat », par Jean-Marie Bockel, Caroline Cayeux, Michel Delebarre, Christian Favier, Joël Labbé, Antoine Lefèvre, Jacques Mézard et Marie-Françoise Pérol-Dumont, 22 octobre 2015 ; « Climat : vers un dérèglement géopolitique ? », 6 octobre 2015, par Cédric Perrin, Leïla Aïchi et Eliane Giraud ; « Financement climat : n'oublions pas les pays les plus pauvres », 30 septembre 2015, par Fabienne Keller et Yvon Collin.

<sup>41</sup> Rapport d'information sénatorial sur « L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique », 12 octobre 2015.

<sup>42</sup> Lors de la table ronde du 25 juin 2015, étaient réunis autour de Chantal Jouanno, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat et de Jérôme Bignon, président du groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales : Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh) : Anthea Brooks, spécialiste de programme, secteur sciences exactes et naturelles (UNESCO), Anne Barre, présidente de Women in Europe for a common future (WECE), Armelle Le Comte, chargée de plaidoyer climat et énergies fossiles, OXFAM France, Lucie Faucher, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes, direction de la coopération pour le développement (OCDE), Fanny Benedetti, directrice exécutive du Comité ONU Femmes-France.

femmes conclut son rapport par neuf recommandations « pour accroître la place des femmes et des filles dans l'aide au développement et pour prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans la lutte contre les changements climatiques et en vue de la COP21 »<sup>43</sup>.

Le rapport présente également le projet de contribution de la délégation à la proposition de résolution du Sénat visant à affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat. Ce projet « *forme le souhait que l'égalité entre les femmes et les hommes soit reconnue comme une dimension fondamentale de l'accord de Paris et de l'agenda qui sera élaboré au cours de la COP21* ».

La résolution a été adoptée à l'unanimité le 16 novembre dernier. A deux reprises, elle précise l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes et la nécessité de les associer aux négociations sur le climat<sup>44</sup>.

### Un appel lancé au ministère des Affaires étrangères français

Le rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat publie enfin le texte de l'appel « *Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : pourquoi nous nous engageons* ». Cet appel, formulé à l'initiative des présidentes du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat<sup>45</sup> a été rendu public le 16 octobre 2015, à l'issue d'une conférence intitulée « *Climat : les femmes s'engagent* » qui s'est tenue ce jour-là au ministère français des Affaires étrangères et du Développement international<sup>46</sup>. Ouverte par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et par Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, elle a été l'occasion pour les

---

<sup>43</sup> Cf. annexe 4.

<sup>44</sup> - Considérant que « ni les États, ni les peuples, ni les individus ne sont égaux face aux conséquences de ces dérèglements qui frappent plus violemment les pays en développement, plus vulnérables, et qui affectent davantage les femmes, directement exposées du fait de leur plus grande pauvreté et de leur situation d'exclusion » ...

- ...« Considère que l'accord de Paris devra impliquer non seulement les États mais aussi les individus, en respectant leur diversité culturelle, et en reconnaissant l'égalité entre femmes et hommes comme une dimension fondamentale, les initiatives nombreuses et efficaces portées par les femmes devant être systématiquement prises en compte dans l'agenda des solutions et les femmes devant être mieux associées aux négociations climatiques internationales ».

<sup>45</sup> Respectivement Danielle Bousquet, Catherine Coutelle et Chantal Jouanno.

<sup>46</sup> Rappelons que, en 2006, la Plateforme Genre et développement a été créée à l'initiative du ministère des Affaires étrangères. La stratégie redéfinie pour 2013-2017, fait de cette plateforme, en lien avec le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, la seul espace de concertation entre la MAEDI et les partenaires du développement et/ou genre (institutions, organisations de la société civile, recherche, collectivités locales, ministères, parlementaires etc. Cette plateforme est animée par le réseau « Genre en action ».

auteures de l'appel<sup>47</sup> de remettre au ministre des Affaires étrangères et du Développement international et président de la COP21 Laurent Fabius un texte plaidoyer<sup>48</sup> intitulé « *Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique* ». Fruit d'un groupe de travail sur l'autonomisation des femmes et les enjeux climatiques, formé par les trois présidentes citées ci-dessus, ce texte a pour sous-titre : « *Intégrer l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accord issu de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques* ». Il avance trois recommandations : inscrire l'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes dans l'accord issu de la COP21, promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre

et de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transfert de technologies, s'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques permettant la réduction des inégalités de genre et promouvant l'autonomisation des femmes. A l'issue de la conférence, Laurent Fabius devait déclarer<sup>49</sup> : « *la lutte contre le dérèglement climatique est un combat à mener pour les femmes et avec les femmes. Agir pour le climat, c'est aussi faire avancer la cause des femmes. Et la réciproque est vraie. J'ai compris le message et j'essaierai donc, le plus fortement possible, de me faire votre porte-parole* ».

### L'appel mondial des femmes pour la justice climatique

Soulignons aussi l'appel mondial des femmes pour la justice climatique lancé en France par l'association WECF dont « *l'objectif est de mobiliser autour d'un Accord Climat vraiment ambitieux, notamment autour des axes suivants: changer le système, pas le climat, maintenir la hausse générale de température dans la limite de 1,5 degré, garantir l'égalité des sexes et des droits humains dans toutes les actions liées au climat, laisser le pétrole et les combustibles fossiles dans le sol, une transition vers 100 % d'énergies sûres et renouvelables, des mesures de conservation et d'efficacité énergétique partout, mises en œuvre par toutes et tous, une*

---

<sup>47</sup> Cet appel a recueilli plus de mille signatures, parmi lesquelles celle de Henri Nallet, président de la Fondation Jean-Jaurès.

<sup>48</sup> Ce plaidoyer peut être consulté et l'appel peut être signé sur le site [www.femmesetclimat.fr](http://www.femmesetclimat.fr)

<sup>49</sup> Cf. son allocution de clôture en annexe 6.

*réduction drastique et urgente de la surproduction et de la surconsommation, y compris et surtout de la part de ceux qui ont le plus contribué à ce problème dans le monde développé, un engagement des pays développés à prendre la tête de la lutte contre la crise climatique et à fournir aux pays en voie de développement les moyens permettant d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, dans un esprit de solidarité et de justice ».*

### L'action des fondations progressistes, FJJ et FEPS

La Fondation Jean-Jaurès et la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) se sont particulièrement engagées sur la question climatique. Ainsi, le 10 avril 2015, elles ont organisé une importante conférence internationale<sup>50</sup> intitulée « *Progressistes pour le climat* » qui a réuni les meilleurs experts internationaux et les responsables politiques de haut niveau « *pour faire avancer une vision progressiste de la lutte contre le changement climatique dans le contexte d'une action collective mondiale* ». A l'issue de la conférence, cinq propositions ont été adoptées : encourager une augmentation continue de l'ambition avant et après la COP21, fixer un prix sur les émissions de gaz à effet de serre, prendre des engagements financiers forts en matière d'adaptation et d'atténuation, envoyer un signal de long terme en annonçant des trajectoires nationales de décarbonation compatible avec l'objectif de contenir le réchauffement sous 2°C, fixer comme règle pour l'entrée en vigueur de l'accord la ratification par des pays représentant 80 % des émissions à Paris.

Le 21 octobre 2015, à Paris, les socialistes et sociaux-démocrates européens se sont mobilisés pour l'avenir de la planète lors du sommet des « *Progressistes pour le climat* »<sup>51</sup>. Lors de ce sommet, co-organisé par la

---

<sup>50</sup> La conférence du 10 avril 2015 a réuni notamment Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Massimo d'Aléma, ancien président du Conseil italien, président de la FEPS, Jean-Pascal van Ypersele, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Ricardo Lagos, ancien président de la République du Chili, John A. Kutoor, ancien président du Ghana, Karl Offman, ancien président de la République de Maurice, Ian Goldin, directeur de la Oxford Martin School de l'Université d'Oxford, Qi Ye, directeur du Brookings-Tsinghua Center for Public Policy à Pékin et Marie-Hélène Aubert, conseillère du président de la République pour les négociations climat et environnement. On peut retrouver l'ensemble des actions conduites sur le climat par la FJJ et la FEPS, notamment celle conduite lors de la COP21, sur le site de la FJJ : [www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

<sup>51</sup> Le sommet a réuni Michel Aglietta, économiste et conseiller au CEPPII, Pervenche Berès, députée européenne, et Teresa Ribera, directrice de l'Idrii, Laura Slimani, présidente du MJS et de YES, le Premier ministre Manuel Valls, le premier secrétaire du Parti socialiste Jean-Christophe Cambadélis, le président du Parti socialiste européen Sergueï Stanichev et le président du groupe S&D au Parlement européen Gianni Pittella.



FJJ et la FEPS, les leaders sociaux-démocrates ont signé une déclaration commune qui comprend vingt-et-une propositions et qui visait à faire de la COP21 un rendez-vous à la hauteur des enjeux internationaux. Pour les responsables progressistes européens, les engagements qui seront pris lors de ce sommet exceptionnel portent sur des aspects cruciaux des négociations : la forme de l'accord, l'exemplarité de l'Union européenne en terme de respect de l'environnement, la dimension financière, la coopération Nord-Sud et l'implication des acteurs non-étatiques.

Dans le cadre de la COP 21, le 2 décembre 2015 au Bourget, les deux fondations progressistes ont organisé un séminaire intitulé « Une transition écologique désirable »<sup>52</sup>. Il s'est agi de réfléchir à la façon d'emporter la conviction des citoyens, condition déterminante pour la transition vers un futur bas-carbone : comment rendre désirable par tous les citoyens une société bas-carbone? Comment communiquer sur les bénéfices de la transition ? Comment répondre aux inquiétudes de ceux qui se sentent menacés dans leur emploi ou leur mode de vie ? Comment les partis politiques peuvent-ils élaborer une vision de l'avenir qui rassemble les citoyens autour d'un projet de société bas-carbone ? Comment penser une plus grande implication des citoyens dans le processus de transition ?

### L'égalité entre les femmes et les hommes : une préoccupation constante des fondations progressistes

Enfin, la question des effets du dérèglement climatique sur les femmes n'est pas absente des préoccupations de la FJJ. Depuis sa création, la fondation s'est battue pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans chaque domaine, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, de la vie politique, des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre les violences, la FJJ a travaillé avec des associations amies comme la CLEF et d'autres ainsi qu'en partenariat avec la FEPS dès sa constitution en 2008 pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la perspective de la COP21, la FJJ a effectué une dizaine de missions auprès de ses partenaires dans les pays clés de la conférence. L'une de ces

---

<sup>52</sup> Avec : Anabella Rosemberg, conseillère Climat et Environnement à la Confédération Internationale des Syndicats, Sanjeev Kumar, fondateur du *Change Partnership*, Chandra Bhushan, directeur général adjoint, *Centre for Science and Environment*, Gérard Fuchs, responsable Asie-Pacifique, Fondation Jean-Jaurès (modérateur). Discours d'ouverture par Massimo D'Alema, ancien Premier ministre italien et président de la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS).

missions s'est déroulée en mars 2015 au Niger où, en partenariat avec la FEPS et la fondation Guri-Vie meilleure, présidée par Hadjia Aissata Issoufou Mahamadou, épouse du président du Niger, un séminaire a été consacré à l'action de cette fondation dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement en direction des femmes et du renforcement de leur résilience, notamment dans le domaine du réchauffement climatique.

Le 2 octobre dernier, à Marseille, la FJJ était partenaire, aux côtés de l'Internationale socialiste des Femmes et du Parti socialiste d'une rencontre autour du thème : « Les femmes et l'euro-méditerranée : migration et changement climatique, la contribution des femmes au vivre ensemble »<sup>53</sup>. Experts et responsables politiques d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine étaient réunis pour débattre de la place des femmes, particulièrement vulnérables car souvent victimes de violences, qui fuient leur pays situé dans la zone euro-méditerranéenne, notamment en raison du réchauffement climatique. On a vu plus haut que les femmes constituent 75 % des réfugiés environnementaux.

#### Femmes et climat : victimes et actrices

Enfin, la rédaction de ce rapport et le suivi des travaux de la COP21 sur la question des femmes, particulièrement par Amandine Clavaud, chargée de mission à la FJJ, témoignent de l'intérêt que porte la FJJ à la problématique Femmes et climat.

## **CONCLUSION : la COP21 et les femmes**

### **Une première image saisissante**

La première photo prise le 30 novembre 2015 pour immortaliser la COP21 à Paris est celle des cent cinquante chefs d'Etat et de gouvernement à l'ouverture de la conférence. On n'y distingue que quelques femmes perdues dans un océan d'hommes ! Bon début ! Comme l'a analysé Marinette Sineau, directrice de recherche au CNRS<sup>54</sup>, cette photo démontre

---

<sup>53</sup> Avec notamment Claude Roiron, secrétaire nationale aux droits des femmes et à la parité du PS, Ouafa Hajji, présidente de l'Internationale socialiste des femmes et Jean-David Ciot, premier secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône qui ont animé ces deux journées de réflexion et de débat, en présence notamment de Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du Parti socialiste. Voir le programme complet sur le site de la Fondation Jean-Jaurès.

<sup>54</sup> Marinette Sineau, <http://leplus.nouvelobs.com>, 3 décembre 2015.



à nouveau « *le rapport inégalitaire des femmes et des hommes face au pouvoir politique [...] qui se vérifie presque partout en 2015* ». Elle poursuit : « *peut-on initier de grandes évolutions climatiques et sociétales avec une représentation politique aussi passéiste ? J'en doute fortement* ». Rappelons aussi, comme devait le signaler Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux droits des femmes lors d'une intervention le 3 décembre au Bourget, que sur les cent-quatre-vingt-quatre pays qui ont remis leur contribution nationale pour la Conférence de Paris, seuls cinquante-six avaient intégré des dispositions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **De très nombreuses manifestations autour du genre**

Si, au niveau officiel et dans les délégations, les femmes restent encore très minoritaires comme dans toutes les instances décisionnaires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), on l'a vu, et n'ont donc qu'un pouvoir décisionnel très faible, il en va différemment au niveau de la société civile, où, sur la question du développement durable et dans la foulée sur celle du réchauffement climatique, les femmes sont très engagées dans les associations et les ONG féministes comme dans celles travaillant de façon généraliste sur ces questions.

Tout au long de la COP, de très nombreux débats, conférences, rencontres, spectacles ont été organisés par les associations et ONG féministes de tous les pays, particulièrement dans l'Espace Générations Climat ouvert au public non accrédité, qu'il est évidemment impossible de citer dans leur totalité ici<sup>55</sup>. Il en est allé de même, dans Paris, où une puissante mobilisation s'est manifestée tous les jours dans divers endroits<sup>56</sup>. Au cours de ces manifestations, les femmes ont témoigné, souvent de façon émouvante, des actions qu'elles conduisent dans leur pays pour atténuer les effets des dérèglements climatiques et/ou s'y adapter aussi bien dans les campagnes qu'en ville. Beaucoup ont déploré de ne pas être suffisamment entendues, quand elles ne se sentent pas abandonnées, notamment celles

---

<sup>55</sup> Notons, par exemple, la performance Souffles de Femmes, organisée par le Women and Gender Constituency le 3 décembre 2015 (WGC.) Il s'agit d'une performance musicale et visuelle de l'artiste française Frédérique Nalpas, dédiée à toutes les femmes qui luttent chaque jour pour bâtir un monde plus juste. Cet événement était soutenu par le MAEDI et l'AFD.

<sup>56</sup> Notamment au Grand Palais, l'exposition Solutions COP21 et qui accueilli dans son auditorium des réunions de femmes, le sommet citoyen des 5 et 6 décembre à Montreuil où de nombreuses associations dont Adéquations étaient présentes, ainsi qu'au 104, QG de la coalition Climat 21.

qui vivent là où le réchauffement climatique se fait le plus sentir aujourd'hui, du nord de la Suède, à l'Alaska en passant par l'Alberta, le Bangladesh et l'Amazonie.

### **Une « discrète » journée du genre**

Le 8 décembre 2015, en application de la décision prise lors de la COP18 en 2012<sup>57</sup> et à mi-chemin du programme de Lima<sup>58</sup>, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a organisé une « journée du genre » dans deux lieux différents, dont l'écho médiatique a été assez faible<sup>59</sup>.

Dans l'espace Génération climat (zone non accréditée), plusieurs ONG internationales ont animé de nombreuses conférences<sup>60</sup>. Comme lors de la dernière COP à Lima, Mary Robinson, nommée en 2014 envoyée spéciale pour le climat par le secrétaire des Nations Unies et présidente de la fondation *Climate Justice* était présente et a largement participé aux débats, ainsi que la secrétaire d'Etat française aux droits des femmes, Pascale Boistard, qui a été très active sur le site du Bourget tout au long de la conférence. Au centre de conférence du Bourget (zone officielle accréditée), les Nations Unies ont organisé un séminaire intitulé « Genre et solutions pour la justice climatique ». Une autre réunion s'est tenue au pavillon du Maroc, qui accueillera la COP22, sur le thème « Femmes et énergies durables ». De son côté, la ministre française de l'Ecologie, Ségolène Royal, a invité plusieurs interlocutrices au pavillon français. Même si elle n'a pas été très médiatisée, cette journée a cependant constitué un moment important pour la prise de conscience de la nécessité de prendre en compte le rôle des femmes dans le changement climatique, dans les décisions à prendre et dans les solutions à adopter.

### **Les femmes dans l'Accord de Paris**

Après ces mobilisations massives et différenciées, et après dix jours riches en échanges, en débats et en âpres négociations qui ont conduit à l'adoption

---

<sup>57</sup> Cf. p. 10.

<sup>58</sup> Cf. p. 11.

<sup>59</sup> D'autres manifestations qui se sont également déroulées à Paris ont aussi marqué cette journée.

<sup>60</sup> Citons le débat participatif organisé par la plate-forme Genre et développement sur le thème Genre et climat : promouvoir une réponse intégrée pour un développement juste et durable, avec notamment Marie-Dominique de Suremain (ENDA Europe/Genre en action), Marie-Annick Bourdin (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) et Sascha Gabizon (WECF Europe).

du premier accord universel contraignant sur le climat, la reconnaissance de l'importance du rôle des femmes dans le dérèglement climatique a-t-il progressé dans ce texte par rapport aux autres textes issus des précédentes COP ? Et quelle en est la traduction concrète ?

### L'analyse du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Comme devait qualifier le résultat de la COP21 sur ces questions Marie-Annick Bourdin, commissaire aux Affaires internationales et européennes au secrétariat général du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entretien qu'elle nous a accordé, « *le verre est à moitié plein et à moitié vide* ».

Côté « *verre plein* », d'abord. Le texte adopté le 12 décembre 2015 par les cent-quatre-vingt-quinze pays présents à Paris se compose de deux parties, la partie « décisions » et l'accord proprement dit. La référence à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes figure dans les deux préambules, qui sont identiques. Les « Parties » affirment ainsi que « *conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, [elles] devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations* ».

Pour le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'important est que cette affirmation soit inscrite dans le préambule de l'accord, ce qui constitue un acquis par rapport au texte fondateur de la CCNUCC et au protocole de Kyoto où aucune référence à l'égalité entre les sexes et les effets différenciés des dérèglements climatiques sur les femmes et les hommes ne figurait. Cela lui confère un caractère pérenne en l'inscrivant dans le long terme.

Par ailleurs, sur la question de l'adaptation au dérèglement climatique, l'alinéa 5 de l'article 7 de l'accord précise que « *les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente ...* ». Concernant le « renforcement des capacités », l'alinéa 2

de l'article 11 précise que « *[le renforcement] devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention et représenter un processus efficace, itératif, participatif transversal et sensible à l'égalité des sexes* ».

L'article 15 de l'accord institue un mécanisme pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect de l'accord constitué d'un comité d'experts. Le point 103 de la partie « décisions » relatif à « *la facilitation de la mise en œuvre et du respect des dispositions* » précise que ce comité est composé de douze membres. Il recommande que sa composition tienne compte notamment « *de l'objectif d'un équilibre entre les sexes* ». Certes, une fois encore, on ne parle ni d'égalité ni de parité mais c'est un point d'appui important surtout si on considère que les femmes sont peu nombreuses dans les organes de la CCNUCC.

Côté « *verre à moitié vide* » : malgré ces références à l'égalité ou à l'équilibre entre les sexes, la prise en compte du rôle des femmes dans l'accord de Paris n'est pas à la hauteur de nos ambitions, a expliqué Marie-Annick Bourdin. Même si cette exigence est inscrite dans l'accord, elle ne l'est que dans le préambule, elle n'a donc aucun caractère contraignant. Comme les associations<sup>61</sup>, elle aurait souhaité que l'égalité entre les sexes soit reprise dans l'article 2 de l'accord. Cette exigence y avait figuré dans certaines versions mais a été retirée de la version finale notamment sous la pression de l'Arabie Saoudite. Enfin, aucune référence n'est faite aux femmes dans les articles concernant le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques. La commissaire du Haut Conseil a souligné que les négociations pour obtenir l'accord universel contraignant avaient été très difficiles et que dans ces conditions, la question des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique « *aurait pu couler corps et biens !* ».

### L'analyse des associations et du WGC

Malgré cette faible consolation, de façon générale, les associations privilégient plutôt la version « *verre à moitié vide* », si ce n'est « *verre vide* ». Ainsi, l'association française Adéquations, membre du groupe français Genre et justice climatique estime que « *l'égalité femmes-hommes et l'approche de genre dans les négociations climatiques, progressivement*

---

<sup>61</sup> Voir *infra*.

*acquise depuis quelques années grâce à la mobilisation acharnée d'associations de femmes et féministes (cf. notamment la résolution de Lima sur l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques) n'est jamais définitivement et pleinement acquise* ». De son côté, le Magazine féministe 50-50<sup>62</sup> estime que « *l'égalité de genre n'a pas été au centre des débats de cette 21<sup>ème</sup> COP, elle a été sortie de l'article 2 du texte final alors que les femmes sont les plus touchées par les conséquences du dérèglement climatique* ».

Mais c'est surtout l'analyse faite par le *Women Gender Constituency* (WGC), l'un des neuf groupes observateurs de la société civile au sein de la CCNUCC, qui s'exprime de façon la plus virulente dans un communiqué de presse publié au lendemain de la conférence : « *Cet accord ne répond pas fondamentalement aux besoins des pays, ni des communautés ou des populations les plus vulnérables à travers le monde. Il ne parvient pas non plus à remettre en question les injustices et les inégalités structurelles qui sont responsables de la crise climatique, ni à demander des comptes aux pollueurs historiques* ». « *Nous avons entendu dire partout que l'Accord de Paris prépare « la disparition progressive des énergies fossiles » explique Sascha Gabizon, directrice exécutive de WECF<sup>63</sup> « mais pour nous les femmes, cette transition « progressive » est trop lente ! Nous sommes très inquiètes, car cet Accord ne contient pas d'objectifs quantitatifs de réduction pour l'usage des énergies fossiles, et ne prévoit pas non plus de régulation des émissions des transports maritimes et aériens, pourtant responsables de près de 10 % des émissions mondiales, et qui vont donc continuer à augmenter dans les prochaines années* ». Le texte poursuit : « *Nous croyons que des éléments de langage opérationnels sur l'égalité des sexes, et sur les autres droits fondamentaux insérés dans l'Article 2 – qui définit le but de cet accord – auraient permis d'assurer que toutes les actions futures concernant le climat prennent en compte les droits, les besoins et les perspectives différenciées des femmes et des hommes et auraient permis d'encourager la participation pleine et entière et à égalité des femmes dans les prises de décisions. A Paris, c'était LE moment pour*

---

<sup>62</sup> 50.50 est un site d'information sur l'actualité féministe. Il propose des analyses, interviews et témoignages. Il publie des contributions variées de journalistes mais aussi d'expert-e-s, chercheuses et chercheurs, responsables d'associations et syndicalistes.

<sup>63</sup> Women in Europe for a Common Future.

*se mettre sur la bonne voie, sur le juste chemin de l'action climatique. »*<sup>64</sup>

### La déception domine

C'est donc plutôt la déception qui domine à l'issue de la COP21 sur la question des rapports entre les femmes et le changement climatique, même si elle n'est pas totalement exclue du texte et figure en bonne place dans le préambule, ce qui rassérène un peu les ONG et les associations féministes. Toutefois, faut-il vraiment s'étonner de ce résultat ? Comme le souligne Marinette Sineau, même si les femmes ont progressivement investi la sphère politique, notamment au niveau des assemblées, « *la sur-dominance masculine dans les instances dirigeantes symbolisée par la photo des chefs d'Etat à l'ouverture de la conférence de Paris rend sceptique sur les moyens mis en œuvre pour initier un vrai changement [...]. Une chose est certaine* », conclut-elle, « *il y aura beaucoup d'autres désastres à venir si les femmes n'ont pas l'occasion de faire valoir leurs intérêts lors d'événements si décisifs* ». Lors de la COP22 par exemple ?

**Ghislaine TOUTAIN**

---

<sup>64</sup> Cf. la totalité du texte en annexe 7.

## **ANNEXE 1**

### **La liste des conférences des parties depuis 1995**

- 28 mars-7avril 1995** : COP 1, Berlin (Allemagne)
- 8-19 juillet 1996** : COP 2, Genève (Suisse),
- 1-12 décembre 1997** : COP 3, Kyoto (Japon), adoption du Protocole de Kyoto
- 2-14 novembre 1998** : COP 4, Buenos Aires (Argentine)
- 25 octobre- 5 novembre 1999** : COP 5, Bonn (Allemagne)
- 13-24 novembre 2000** : COP 6, la Haye (Pays Bas)
- 29 octobre-10 novembre 2001** : COP 7, Marrakech (Maroc),
- 23 octobre-2 novembre 2002** : COP 8, New Delhi (Inde)
- 1<sup>er</sup>-12 décembre 2003** : COP 9, Milan (Italie)
- 6-17 décembre 2004** : COP 10, Buenos Aires (Argentine)
- 28 novembre-10 décembre 2005** : COP 11, Montréal (Canada), le Protocole de Kyoto entre en vigueur
- 7-17 novembre 2006** : COP 12, Nairobi (Kenya)
- 3-14 décembre 2007** : COP 13, Bali (Indonésie), adoption d'un Plan d'action, début des négociations post protocole de Kyoto
- 1-13 décembre 2008** : COP 14, Poznań (Pologne)
- 7-18 décembre 2009** : COP 15, Copenhague (Danemark), accord a minima
- 10 décembre 2010** : COP 16, Cancun (Mexique),
- 28 novembre-11 décembre 2011** : COP 17, Durban, (Afrique du Sud), accord pour un nouveau pacte sur le climat en 2015
- 26 novembre-7 novembre 2012** : COP 18, Doha (Qatar), adoption d'une décision promouvant l'équilibre entre les sexes dans les négociations sur le changement climatique
- 11-22 novembre 2013** : COP 19, Varsovie (Pologne), prépare l'accord de Paris
- 9-12 décembre 2014** : COP 20, Lima (Pérou), les contributions des « parties » seront rendues publiques en novembre 2015
- 30 novembre-11 décembre 2015** : COP 21, Paris (France), adoption du premier accord universel contraignant
- 2016** : COP 22, Marrakech (Maroc)



## ANNEXE 2

### Le programme de travail de Lima relatif au genre (décembre 2014)

#### *La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18 sur les moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention,

*Soulignant* l'importance de la cohérence entre des politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes et la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing,

*Reconnaissant* les progrès accomplis pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat et compte tenu des circonstances propres à chaque pays et des politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes par le biais des décisions susmentionnées, et la nécessité d'intégrer les questions relative au genre dans tous les buts et objectifs liés aux activités menées au titre de la Convention afin de contribuer à accroître l'efficacité de ces activités,

*Constatant* que, malgré les progrès faits par les Parties dans la mise en œuvre des décisions susmentionnées, il faut que les femmes soient représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention, notamment en veillant à ce qu'elles soient intégrées dans les délégations nationales et président des groupes de négociation formels et informels ou en facilitent les travaux,

*Constatant aussi* que, dans le cadre des politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes, il faut continuer encore à renforcer toutes les activités relatives à l'adaptation et à l'atténuation, ainsi que la prise de décisions concernant la mise en œuvre des politiques relatives au climat,

1. *Décide* de renforcer la mise en œuvre des décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18 en invitant les Parties à parvenir à un meilleur équilibre entre hommes et femmes, à mieux prendre en compte les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la Convention;
2. *Décide aussi* que les Parties doivent déployer des efforts supplémentaires pour améliorer la participation des femmes au sein de leurs délégations et de tous les organes créés en vertu de la Convention, conformément aux décisions 36/CP.7 et 23/CP.18;
3. *Décide en outre* d'établir un programme de travail biennal en vue de promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et d'appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes, programme conçu pour encadrer la participation effective des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention, et dont les éléments sont présentés aux paragraphes 4 à 7 ci-après;
4. *Demande* au secrétariat de faire figurer dans son prochain rapport annuel, comme indiqué au paragraphe 8 de la décision 23/CP.18, des renseignements sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention;



5. *Décide* de renforcer les travaux actuels concernant l'équilibre entre hommes et femmes dans les domaines thématiques prioritaires énoncés dans les paragraphes 6 à 12 ci-après;
6. *Encourage* les Parties à appuyer: a) les activités de sensibilisation et de formation concernant les questions relatives à l'équilibre entre hommes et femmes et aux changements climatiques à l'intention des représentants des deux sexes; et b) le renforcement des compétences et des capacités des représentantes afin qu'elles puissent participer effectivement aux réunions concernant la Convention cadre sur les changements climatiques au moyen notamment d'activités de formation sur l'aptitude à la négociation, la rédaction de textes juridiques et la communication stratégique;
7. *Encourage aussi* les Parties intéressées et les organisations compétentes à appuyer ces activités de formation et de renforcement des compétences, en particulier à l'intention des représentants de Parties qui sont particulièrement vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique;
8. *Demande* au secrétariat de soutenir l'organisation de ces activités de formation et de renforcement des capacités, notamment, à l'occasion des sessions des organes subsidiaires;
9. *Invite* les Parties à renforcer la représentation et la participation active des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention;
10. *Décide* d'apporter des éclaircissements sur la signification de l'expression «politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes» dans l'optique de leur mise en œuvre, et d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes;
11. *Demande* au secrétariat d'organiser un atelier de session sur les politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur l'atténuation ainsi que le développement et le transfert de technologie durant la quarante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (juin 2015), et d'élaborer un rapport sur l'atelier pour examen à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015);
12. *Demande aussi* au secrétariat d'organiser un atelier de session sur les politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur l'adaptation et le renforcement des capacités et sur la formation aux questions de genre à l'intention des représentants durant la quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (mai 2016), et d'élaborer un rapport sur l'atelier pour examen à sa quarante-cinquième session (novembre-décembre 2015). Des ateliers de session pourraient aussi être organisés sur d'autres thèmes à l'avenir;
13. *Invite* les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à présenter au secrétariat, d'ici au 18 février 2015 et au 3 février 2016, respectivement, leurs vues sur les questions qui seront examinées lors des ateliers de session mentionnés aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus;
14. *Demande* au secrétariat d'élaborer un rapport technique sur des directives ou autres outils permettant d'intégrer les questions de genre dans les activités relatives aux changements climatiques menées au titre de la Convention pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa quarante-quatrième session;
15. *Invite* les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à fournir des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visant à parvenir à un équilibre entre hommes et femmes et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes;
16. *Décide* d'examiner les informations fournies à sa vingt-deuxième session (novembre-décembre 2016) afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour

progresser encore sur la voie de ces objectifs;

17. *Prie* le Secrétaire exécutif de nommer un coordonnateur principal spécialiste des questions de genre, afin d'élaborer, dans la limite des ressources existantes, un plan d'action pour le programme de travail biennal relatif à l'égalité des sexes et aux changements climatiques, et d'en assurer la mise en œuvre;

18. *Invite* les Parties et les organisations compétentes à fournir les moyens de mettre en œuvre des activités relatives à l'égalité des sexes dans le cadre du programme de travail biennal;

19. *Prend note* des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat en application des dispositions de la présente décision;

20. *Demande* que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans la présente décision soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

## **ANNEXE 3**

### **Les onze points fondamentaux du groupe de l'ONU Femme et genre (*Women and Gender Constituency*) pour la COP 21 (en anglais)**

Women demand just action from world leaders in Paris

Women's Key Demands for COP21:

1. Governments must commit to keep warming under 1.5 degrees Celsius to prevent catastrophic climate change, in line with the principles of the Convention, namely equity and common but differentiated responsibilities (CBDR).
2. The agreement must ensure that all climate actions, both adaptation and mitigation, respect, protect, promote and fulfil human rights, gender equality, the rights of indigenous peoples, intergenerational equity, a just transition and decent work, food security, and ecosystem integrity and resilience.
3. Developed countries must do their fair share by taking the lead to close the inequitable emissions gap of current intended nationally determined contributions (INDCs) and providing unconditional support to developing countries to mitigate and adapt to climate
- 4- Governments must commit to wide-ranging ambitious and just actions pre-2020 change under Workstream II.
5. Concepts such as 'net-zero' or 'carbon neutrality' or any that encourage off-setting and unsafe technological solutions must be left out of the agreement.
6. The long-term global goal of the agreement must articulate a sustainable pathway for urgently reducing emissions: phasing in 100 % safe and sustainable renewable energy systems and wide-ranging structural and lifestyle changes - and phasing out harmful technologies and fossil fuels, in line with the principles of CBDR and equity.
7. Adaptation approaches must be country-driven, gender-responsive, participatory and fully transparent.
8. The new agreement must explicitly include a standalone section on Loss and Damage and include a mechanism to address both financial and non-monetized Loss and Damage.
9. Technology development and transfer must be safe for people and the environment, affordable to all and gender responsive.
10. Developed countries must provide clearly defined, new, additional, and predictable gender-responsive public finance, in the form of grants. The goal of \$100 billion per year must be a floor, not a ceiling, scaled up at least every five years, with a 50:50 balance between mitigation and adaptation, and include finance for loss and damage in addition to adaptation funding.
11. Finally, participation in decision-making under the new agreement should be inclusive and transparent, ensuring all barriers to movement and travel for developing country participants are alleviated and that civil society has access to decision-making spaces.

## **ANNEXE 4**

### **Les recommandations de la délégation aux droits des femmes du Sénat**

**La délégation formule les recommandations suivantes pour accroître la place des femmes et des filles dans l'aide au développement et pour prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes dans la lutte contre les changements climatiques et en vue de la COP 21 :**

**a) Cinq recommandations pour accroître la place des femmes et des filles dans l'aide au développement :**

**Recommandation n° 1.** - L'accès aux financements des projets de développement intéressant les femmes doit être privilégié. Le renforcement de l'aide publique au développement est une priorité pour la France.

**Recommandation n° 2.** - Le soutien des savoir-faire traditionnels doit être renforcé dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, car cette orientation met en valeur les compétences des femmes.

**Recommandation n° 3.** - La mise en œuvre de projets de développement impliquant des femmes et leur ouvrant des perspectives économiques, s'agissant notamment de leur accès aux technologies, doit être encouragée.

**Recommandation n° 4.** - Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'aide au développement, notamment ceux concernant le développement durable, doivent être accompagnés systématiquement de statistiques sexuées permettant d'évaluer leur impact sur la situation des femmes et des filles ;

**Recommandation n° 5.** - Il est impératif de continuer à encourager l'accès des filles, partout dans le monde, aux filières de formation scientifique et aux carrières scientifiques et de privilégier l'accès des femmes à l'expertise scientifique, notamment dans le domaine de la climatologie.

**b) Quatre recommandations pour prendre en compte l'égalité entre hommes et femmes dans la lutte contre les changements climatiques et dans le cadre de la COP 21 :**

**Recommandation n° 6.** - Le renforcement de la présence des femmes dans les négociations climatiques internationales, sans oublier les femmes de la société civile, doit être une priorité ;

**Recommandation n° 7.** - Une prise en compte systématique des besoins des femmes dans la définition des politiques et des programmes concernant la lutte contre le changement climatique est impérative ;

**Recommandation n° 8.** - La participation au Sommet de Paris de délégations comprenant un nombre significatif de femmes et de nombreuses femmes de la société civile doit être une dimension importante de la COP 21 ;

**Recommandation n° 9.** - Il est impératif d'intégrer la dimension de l'égalité entre femmes et hommes dans les deux aspects de la lutte contre le changement climatique (adaptation et atténuation) et dans les mécanismes de financement, ainsi que dans les différents volets de l'accord de Paris : non seulement dans le préambule, mais aussi dans les chapitres opérationnels et dans l'agenda des solutions qui sera défini lors de la COP21.

## **ANNEXE 5**

### **L'appel des présidentes du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et des délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat**

#### **Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : Pourquoi nous nous engageons**

Nous, présidentes du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et des délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que les institutions et associations partenaires, portons l'ambition d'assurer un véritable engagement politique et financier en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du futur accord de Paris, à l'issue de la COP 21 (21ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Lors de la COP 21 en décembre à Paris, un accord doit être trouvé pour contenir le réchauffement climatique et ses nombreux impacts négatifs. L'importance de la contribution des femmes à la lutte contre le dérèglement climatique doit y être pleinement reconnue. Politiques, artistes, associatifs, citoyen-ne-s, nous nous y engageons à travers cet appel.

#### **Le dérèglement climatique a des conséquences encore plus graves pour les femmes que pour les hommes dans les pays en développement**

Au quotidien, le dérèglement climatique affecte plus sévèrement les femmes pauvres que les hommes : la raréfaction des ressources naturelles allonge les trajets – il leur faut aller chercher l'eau et le bois toujours plus loin –, augmente leur temps de travail et précarise leurs conditions de vie. Et, lorsque survient une catastrophe climatique, elles sont plus vulnérables, car elles y sont moins préparées : 80 % des victimes du cyclone Sidr au Bangladesh (2007) et 61 % des victimes de Nargis en Birmanie (2008) étaient des femmes et des filles. Dans les zones sinistrées, les soins de santé et l'accès à la contraception sont souvent réduits à néant, entravant davantage leur capacité à espacer les naissances, condition clé de leur autonomisation.

#### **Reconnaître les femmes comme actrices de la lutte contre le dérèglement climatique**

En dépit de ces obstacles et des discriminations qu'elles subissent, les femmes luttent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du dérèglement climatique : elles innovent sur tous les continents en recourant à l'agriculture de conservation (qui réduit les besoins en eau et engrais, et fixe le carbone) ; en aménageant des réservoirs adaptés d'irrigation et d'eau potable ; en créant des chaînes complètes de recyclage des déchets... Et pourtant, leurs actions, souvent menées à l'échelle locale, sont peu valorisées et trop rarement financées. Actrices méconnues de cette lutte, les femmes sont peu associées aux décisions à l'échelon national comme dans les négociations internationales. Les femmes seront d'autant plus

efficaces qu'elles pourront être autonomes et exercer pleinement leurs droits.  
La COP 21 doit marquer un pas en avant décisif et concret en inscrivant des engagements sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Accord de Paris, et dans les stratégies et les financements futurs.

**Nous demandons :**

- L'inscription des Droits humains et de l'égalité femmes-hommes dans l'Accord de Paris, la valorisation de la contribution des femmes et le renforcement de leur participation à tous les niveaux de la lutte contre le dérèglement climatique.
- La traduction concrète de ces engagements en s'assurant que les projets et financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique promeuvent l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes.

## **ANNEXE 6**

### **Conférence de Paris pour le climat ; « Climat : Les femmes s'engagent » - Discours de clôture de M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, président de la conférence de Paris pour le climat**

Mesdames les Ministres,

Madame la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Madame la Présidente du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires et les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

D'abord, bienvenue dans cette maison qui est la vôtre.

Je suis extrêmement heureux de vous accueillir, je n'ai pas pu participer à tous les travaux mais on me dit qu'ils ont été excellents, très vifs, très productifs. J'essaierai d'être votre interprète, même si par une aberration que j'ai du mal à comprendre, le président de la COP21 n'a pas la capacité de décider de tout. Mais je vais bien sûr aller dans le sens que vous avez, avec force et justesse, indiqué.

Cette matinée de travail est née de votre initiative. Quand vous dites « Les femmes s'engagent » c'est un manifeste et c'est manifeste. Il fallait traduire tout cela. Vous m'avez remis toute une série de documents et j'en suis investi, je le sens. Nous voulions aussi, d'une façon plus générale mais tout est lié, après avoir organisé un événement en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, prévoir un rendez-vous spécifique en France pour rassembler celles et ceux qui sont à la pointe de cette action.

C'est le sens de cette matinée et je vous remercie beaucoup de l'avoir rendue possible et d'être présents.

Sur les raisons pour lesquelles, d'une part les femmes sont les premières victimes du dérèglement climatique et d'autres part, elles sont un élément clef des solutions - ce qui au fond résume un peu ce qui a été dit -, je n'ai rien de plus à ajouter que ce que j'ai entendu et ce qui a été certainement été excellemment dit ce matin. Vous avez cité des chiffres qui sont absolument documentés mais, au-delà, dès que l'on va sur le terrain, dès que l'on parle avec les intéressés, à la fois au masculin et au féminin, cela saute aux yeux, c'est évident. Les victimes, c'est malheureusement manifeste, et le fait que pour modifier fondamentalement le cours des choses, les femmes doivent être au premier rang des solutions, je le crois aussi.

Sur ces deux points-là qui sont vraiment le cœur de la démarche, je n'ai, comme vous, absolument aucun doute. À partir de là, il faut tirer des conclusions aussi précises que possible pour la COP21 et pour la suite.

Auparavant, je voudrais, sans vous lasser, vous dire en deux minutes où nous en sommes dans la préparation de la COP21. Dans une des autres salles du Quai d'Orsay qui en comporte de nombreuses, Mme Tubiana est en train de discuter avec le négociateur chinois auquel j'ai demandé de venir, juste avant la session de l'ADP qui aura lieu lundi et jusqu'à la fin de la semaine. Je dirai que les choses avancent mais que nous sommes encore assez loin du compte et qu'il y a un travail très important qui reste à faire.

Quels sont les règles du succès : habituellement on en cite trois, j'en ajouterai, non pas compte tenu de votre présence mais parce que j'y crois vraiment, une quatrième.

Le premier critère du succès, et c'est pour cela que la COP21 est faite, il faut que nous parvenions à ce qu'il y ait des engagements précis pour que nous ne dépassions pas l'augmentation des 2 degrés, certains disent même 1,5 degré à l'horizon 2100. Où en

sommes-nous ? Vous l'avez indiqué, il y a des contributions qui ont été fournies, 149 exactement, qui représentent 87 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est bien si on compare ces 87 % avec le fait que Kyoto, c'était 15 %. Mais nous sommes encore loin du compte parce que même si ces chiffres n'ont pas encore une valeur officielle, - ne les prenez pas au pied de la lettre - c'est le 1er novembre que le secrétariat de la Convention nous donnera les chiffres et on pourra étudier très précisément ces contributions.

Nous ne sommes certainement plus aux 4, 5 ou 6 degrés qui sont parfois cités dans les travaux du GIEC, mais nous ne serons pas encore spontanément aux 2 degrés qui sont l'objectif. Cela veut dire qu'il y a encore un travail sérieux à faire. Pour moi, ce sera l'un des critères principaux du succès. Non seulement il faut que les pays qui n'ont pas encore fourni leur contribution le fasse - et parmi eux il y a toute une série de pays pétroliers - mais, une fois que nous aurons toutes les contributions - et il n'y a pas un énorme suspens - on s'apercevra que l'on n'est pas encore aux 2 degrés, à fortiori au 1,5. Pour moi - et je m'engagerai très fortement en ce sens -, il faut que dès Paris on prévoit les clauses de révision qui vont nous permettre de passer de cette pente qui, spontanément était à 4, 5 ou 6 degrés, à 3 degrés avec les INDC à 2, voire à 1,5 degré. Cela n'est possible que si dès cette conférence il y a des mécanismes précis qui permettent les révisions qui, évidemment, devront se faire à « l'amélioration », c'est-à-dire en bon français « no backsliding » - pas de recul. C'est d'ailleurs beaucoup mieux en français qu'en anglais, c'est beaucoup plus clair, et au contraire, il faudra qu'il y ait des progrès. Pour moi et pour nous, c'est vraiment l'élément numéro un du critère du succès.

L'élément numéro deux, c'est qu'il faudra, comme il est souvent répété, que l'accord soit juridiquement contraignant. Ce n'est pas si facile que cela parce que lorsque l'on fait des études très complètes pour savoir ce qu'est un accord juridiquement contraignant, ce n'est pas parce qu'on l'appelle ainsi, c'est la nature-même du texte. Pour ceux et celles d'entre vous qui ont eu la curiosité de lire - cette fois-ci il est court - le texte de l'ADP qui sera discuté à partir de lundi, ils s'apercevront que parmi les éléments qui restent entre parenthèses, il y a très souvent la formule qui est en anglais, mais nous ferons très attention à ce que la francophonie ait plus que droit de cité à la conférence de Paris pour le climat. « Shall, should, would, will », on peut tout dire et, bien évidemment, cela n'a pas la même traduction. Il faut donc que l'ADP, si possible, soit un leveur de parenthèses car sinon, on va se trouver dans cette situation que personne ne souhaite, en tout cas pas moi, si l'ADP n'est pas capable de remettre un texte qui soit suffisamment entraînant et convaincant, sur qui cela tombe, sur votre serviteur. Honnêtement, malgré les qualités qui à tort me sont prêtées, je ne vois pas comment je sortirais de ma poche je ne sais quel texte qui réconcilierait tout le monde. Il faut donc que la formule juridique contraignante corresponde à une réalité et c'est, en particulier, la semaine prochaine que cela se joue.

Bien évidemment, il faut qu'il y ait les financements et les technologies qui vont avec, car lorsque l'on parle à toute une série de pays, notamment aux pays en développement, ils disent qu'ils sont tout à fait d'accord pour aller vers les 2 degrés voire 1,5 degrés et « d'ailleurs nous-mêmes », disent-ils - ce qui est vrai -, « nous ne sommes pas du tout émetteurs de gaz à effet de serre, mais nous sommes les premières victimes et si on veut que l'on fasse évoluer notre mode développement, il faut des financements et des technologies ». De ce point de vue-là, les choses avancent, je l'espère, pas trop mal. Nous avons eu une réunion à Lima le week-end dernier où, sans entrer dans les détails, des éléments nouveaux permettent de penser que nous allons vraiment aller vers les 100 milliards de dollars par an en 2020 parce que notamment les banques multilatérales ont



fait un gros effort qu'il faudra confirmer. Je veux saluer en particulier l'effort tout à fait remarquable fait par la banque africaine de développement et son nouveau président qui a accepté d'augmenter de 40 % les chiffres d'engagement proprement climatique et qui a relevé à juste raison qu'il fallait s'occuper en particulier de l'adaptation et pas simplement de ce que l'on appelle la mitigation parce que c'est évidemment la clef pour toute une série d'actions.

Voilà les trois critères du succès. À ces trois critères, je voudrais en ajouter un autre qui est l'objet de la réunion de ce matin. Il ne faut pas seulement qu'il y ait ces indications, mais il faut vraiment que ce soit un changement puissant dans le mode de fonctionnement, le mode de développement-même de nos sociétés. C'est là où intervient l'égalité hommes-femmes, en tant qu'objectif et en tant que réalité. Ce n'est pas le seul élément qu'il faut changer, mais il est tout à fait décisif. Le texte, de ce point de vue-là, vous avez raison de le dire, n'est pas satisfaisant. On peut comprendre les raisons pour lesquelles. Ils nous avaient soumis un texte de 83 pages, on leur a dit que ce n'était pas possible, parce qu'il faut que ce soit beaucoup plus court. Je crois par exemple qu'il n'est pas possible de ne pas, au début de ce texte, avoir en préambule, vraisemblablement, une définition des principes qui expliquent ensuite ce qui doit être fait et notamment dans les décisions. Si on ne part pas d'un certain nombre de principes, je ne vois pas comment l'on arrive à dire « oui » à certains éléments et non à d'autres.

Je serai donc, modestement mais fidèlement, le porteur des recommandations que vous nous avez données à Marisol Touraine et à moi-même, à travers à la fois le grand et le petit document. Tout cela est très bien résumé dans les trois recommandations que j'ai sous les yeux.

Recommandation numéro 1 : inscrire la dimension des droits humains et la promotion de l'égalité femme-homme dans l'accord de Paris ; valoriser la contribution des femmes et renforcer leur participation aux différents niveaux dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Recommandation numéro 2 : promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre et de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transfert de technologies.

Et la troisième recommandation : s'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques, promouvant l'égalité femme-homme et l'autonomisation des femmes.

Je crois que c'est très bien résumé et j'espère bien que ces recommandations seront reprises. Je dis d'ailleurs, puisque vous êtes représentatifs de différents pays - je le disais en aparté à Mme Michaëlle Jean - que tout le travail que vous pourrez faire pour convaincre vos délégations d'aller en ce sens sera évidemment un travail utile. Avec une particularité qu'en tant que Français, j'ai du mal à comprendre mais enfin qui existe dans ces affaires de négociations climatiques, c'est qu'il y a d'un côté les négociateurs et de l'autre les ministres. C'est ainsi qu'il a été décidé il y a déjà longtemps puisque c'est le mécanisme des Nations unies. Ce n'est pas parce que je suis d'un autoritarisme particulier mais j'aurais du mal à comprendre que les négociateurs ne suivent pas les indications que leur donnent les ministres. La France, comme plusieurs d'entre nous l'ont remarqué, n'est pas seule au monde et je constate dans les réunions que je fais qu'effectivement vous avez là souvent deux catégories et il arrive même, horresco referens, que le négociateur, alors que le ministre s'exprime, lui dise : « excuse, pousse-toi, je vais prendre la parole, pour expliquer des choses ». C'est ainsi, et cela ne va pas changer avant le début de la COP21. Il faut donc faire pression amicalement et en expliquant les raisons pour lesquelles nous exerçons cette pression sur les uns et sur les autres.

À partir, d'une part, de la situation telle que je vous l'ai résumée, et à partir ce que vous

avez démontré ce matin, c'est-à-dire que les femmes sont les premières victimes du dérèglement climatique et qu'elles doivent être et elles le sont un facteur clé des solutions, je pense qu'il y a trois ou quatre conclusions que l'on peut tirer, et qui vont exactement dans le sens que vous avez indiqué.

D'abord, je le dis, parce que ce sera un critère essentiel, il est absolument indispensable aux différents paragraphes, d'inscrire l'égalité, mais l'égalité pratique, l'égalité concrète, entre les femmes et les hommes dans les conclusions de la conférence de Paris, dans l'accord lui-même, et dans les meilleures places possibles. Et en tant que président, je ne veux pas intervenir sur tous les points bien sûr, mais c'est un des points sur lesquels, à coup sûr, je m'engagerai.

Deuxièmement, il y a, ce que vous avez dit, et que j'ai repris, sur les contributions. Je n'avais pas cette mention, mais il est vrai que sur les 147, il n'y a qu'une petite partie, 20 %, qui abordent expressément cette question. Il va donc falloir, parce que les INDC, même si elles ne sont pas exactement dans l'accord, sont quand même des engagements nationaux, c'est très important que nous fassions en sorte que ce nombre puisse être augmenté et que surtout lorsque l'on procèdera à la révision - dans mon esprit, il faudrait que cette révision ait lieu tous les cinq ans - cet aspect soit mis au premier plan. Parce que c'est seulement, si les gouvernements eux-mêmes les reprennent et les sociétés civiles, qu'on va avoir un vrai changement.

Troisièmement, la question des financements. Je sais que la directrice générale du fonds vert y est attachée mais ce n'est pas suffisant, parce que d'une part, il faut que le conseil d'administration et l'ensemble des décisions aillent dans le même sens, d'autre part, sans entrer dans le détail technique, le fonds vert, qui porte beaucoup d'espérances, et qui va d'ailleurs rendre ses premières décisions d'ici quelques semaines, n'est qu'une partie du financement du climat. En tout cas pour le moment. Ayez à l'esprit ce chiffre, que j'ai découvert après avoir posé beaucoup de questions naïves - mais parfois les questions naïves permettent d'avoir des réponses simples - que le fonds vert, dans l'état actuel des choses, va disposer d'un milliard et demi de dollars pour intervenir chaque année. Ce sont 100 milliards de dollars qu'il faut chaque année consacrer des pays du Nord aux pays du Sud. Donc, vous voyez la différence, il faut à la fois faire monter significativement les interventions du fonds vert - et je pense que cela sera le cas -, mais il faut agir en même temps sur tous les autres canaux, que ce soit les actions bilatérales, que ce soit les banques multilatérales ou les investissements privés qui, en fin de compte seront les éléments déterminants du financement. Là, nous parlons de centaines de milliards de dollars mais quand on regarde l'ensemble, il faut multiplier par un gros chiffre et ce chiffre viendra en particulier du privé.

Il faut que nous travaillions les uns et les autres pour aller dans ce sens, et pour que tout ce qui concerne la garantie d'un égal accès du financement pour les femmes soit pris en compte. En France, comme cela a été souligné, nous avons demandé à l'AFD que d'ici 2017, la moitié des projets de développement qu'elle finance aient comme objectif significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes, et j'espère que cela sera communicatif.

Et puis, vous y avez fait allusion, il faut bien sûr que les femmes puissent faire entendre leurs voix au sein même des négociations climatiques internationales. Bien évidemment, nous ne pouvons pas composer nous-mêmes les délégations et, d'autre part, il y a des voix féminines qui sont particulièrement fortes. J'avais été frappé par une intervention extrêmement forte d'une de nos collègues du Tchad qui, dans un autre cadre, était intervenue justement sur le thème : « il faut que nous les femmes, nous soyons plus nombreuses dans la délégation ». J'avais été tellement frappé par la force de son intervention que je lui avais dit : « Madame, en vous entendant, j'ai l'impression

qu'il y a des interventions qui en valent plusieurs ».

C'était vraiment extrêmement puissant. Mais ce n'est pas parce que cette intervention était puissante qu'il faut oublier la nécessité, tout à fait simple, que les délégations soient bien composées. C'est un travail de longue haleine et il y a toute une série de personnalités nationales, internationales, qui travaillent en ce sens. Je voudrais citer Christiana Figueres et Mary Robinson qui font vraiment, parmi d'autres, mais d'une façon tout à fait éminente, un excellent travail en ce sens. Il ne faut simplement pas qu'il y ait des porte-paroles célèbres, il faut aussi que ces porte-paroles puissent porter la parole de toute une série de femmes anonymes D'autant plus - mais je ne veux pas m'aventurer là-dessus - qu'au plan général, si l'on examine la question de l'égalité homme-femme dans le vaste monde, je ne suis pas sûr que le bilan soit sur tous les points, en ce moment, absolument positif. Je pourrai prendre de nombreux exemples où même le droit existant et le fait existant sont puissamment attaqués.

J'ai donc maintenant ma feuille de route. J'ai mes trois recommandations et on va travailler en ce sens. Je termine en disant tout simplement ceci : la lutte contre le dérèglement climatique est un combat à mener avec les femmes et pour les femmes. Agir pour le climat, c'est aussi faire avancer la cause des femmes. Et la réciproque est vraie. J'ai compris le message et j'essaierai donc, le plus fortement possible, de me faire votre porte-parole. Merci.

## **ANNEXE 7**

### **Women Gender constituency :**

#### **Retour à la réalité sur l'accord de Paris par le groupe Femmes et Genre**

*Communiqué de presse*

En venant à Paris, le Groupe Femmes et Genre - observateur dans le cadre de la CCNUCC - avait en tête une question, assez évidente : pourquoi vouloir obtenir un accord mondial sur le climat, si ce n'est pour sauver les êtres humains et la planète ? Bien sûr que notre monde en quête d'espoir a besoin de se féliciter pour l'avancée réalisée dans ce difficile processus de négociations, mais il faut tout de même se confronter à la réalité.

Cet accord ne répond pas fondamentalement aux besoins des pays, ni des communautés ou des populations les plus vulnérables à travers le monde. Il ne parvient pas non plus à remettre en question les injustices et les inégalités structurelles qui sont responsables de la crise climatique, ni à demander des comptes aux pollueurs historiques.

*« Nous avons entendu dire partout que l'Accord de Paris prépare « la disparition progressive des énergies fossiles » explique Sascha Gabizon (1), directrice exécutive de WECF (Women in Europe for a Common Future) « Mais pour nous les femmes, cette transition « progressive » est trop lente ! Nous sommes très inquiètes, car cet Accord ne contient pas d'objectifs quantitatifs de réduction pour l'usage des énergies fossiles, et ne prévoit pas non plus de régulation des émissions des transports maritimes et aériens, pourtant responsables de près de 10 % des émissions mondiales, et qui vont donc continuer à augmenter dans les prochaines années »*

Nous savons que le changement climatique est la plus grande menace qui pèse sur les droits humains aujourd'hui, et nous savons que les femmes sont souvent celles qui en supportent le plus les coûts. Au cours de ces dernières années, nous avons fait des progrès, dans le cadre de cette Convention, notamment pour comprendre que les impacts climatiques sont différenciés selon que l'on est une femme ou un homme, et que l'on doit apporter des réponses prenant en compte le genre. Nous croyons que des éléments de langage opérationnels sur l'égalité des sexes, et sur les autres droits fondamentaux, insérés dans l'Article 2 - qui définit le but de cet accord - auraient permis d'assurer que toutes les actions futures concernant le climat prennent en compte les droits, les besoins et les perspectives différenciées des femmes et des hommes et auraient permis d'encourager la participation pleine et entière et à égalité des femmes dans les prises de décisions. A Paris, c'était LE moment pour se mettre sur la bonne voie, sur le juste chemin de l'action climatique.

*« Cet accord n'apporte pas les réponses appropriées en matière de technologies pour relever le défi climatique, économique et social auquel nous faisons face » regrette Sabine Bock, responsable Climat et Energies chez WECF « Dans le cadre de notre travail nous constatons chaque jour les impacts positifs ou négatifs de telle ou telle technologie. Les solutions solaires que nous avons mises en œuvre en Géorgie par*

*exemple, sont sûres pour l'environnement et les populations, et sont sensibles au genre : en effet chauffer l'eau avec de l'énergie solaire permet de réduire considérablement le poids des tâches ménagères qui pèsent sur les femmes. Ces solutions solaires permettent aussi de réduire la déforestation et fournissent une énergie sûre, abordable et accessible à toutes et à tous. Enfin elles permettent de créer des emplois décents et d'assurer un vrai développement social du pays. C'est pour cela que nous avons milité pour que les termes « technologies de qualité » soient inscrits dans la partie opérationnelle de cet Accord. Malheureusement nous n'avons pas eu assez de volonté politique pour cela, et nous devons nous contenter des mots « écologiquement et socialement sains » dans la partie décision. »*

Les questions cruciales ont fait l'objet de retraits chirurgicaux tout au long du texte, ou alors elles manquent de précision, comme la réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre, sans accepter des mécanismes de compensation ou de marché trompeurs; l'assurance de technologies de qualité qui devraient être sûres, socialement et écologiquement saines; des financements publics, adéquats et prévisibles assortis d'objectifs d'augmentation clairs et prévisibles; la responsabilité des pays développés à prendre la tête de la lutte contre le dérèglement climatique, la responsabilité de protéger les droits des populations et les écosystèmes.

Le fait que la partie opérationnelle de l'accord ne mentionne plus la sécurité alimentaire mais seulement la production alimentaire - et donc les intérêts économiques des lobbies qui ont exercé une forte pression sur les pays en développement - est une indication claire que seules certaines catégories de population seront avantagées par cet accord. Les gouvernements ont maintenu leurs engagements envers les acteurs économiques plutôt qu'envers les peuples, donnant ainsi le signal que l'on peut à l'occasion profiter de la crise.

limiter l'augmentation des températures en-dessous de 1,5 degrés est notre seule chance de survie, aussi nous reconnaissons l'importance du résultat obtenu par l'inscription de cet objectif dans l'Accord de Paris. Mais sa mention sur le papier n'est pas suffisante. Nous exigeons que cela se traduise en actions, pour prouver le plein engagement des Etats envers cet objectif, au lieu d'une vague aspiration. Si les plans de réduction d'émissions (INDCs) des pays ne sont pas rapidement améliorés, ils nous mènent collectivement vers une augmentation de la température de 3,2 à 3,7 degrés.

*« Cet Accord ne contient pas d'engagement contraignant pour réduire les émissions de GES, pas d'objectif chiffré pour mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles ni pour assurer le développement des énergies renouvelables. Comment pourrions-nous dans ce cadre assurer une évolution des contributions nationales individuelles vers l'objectif de +1,5 degrés fixé par l'Accord de Paris, et que nous devons absolument respecter pour notre survie ? »* questionne Camille Risler (2) de l'ONG APWLD (Asia Pacific Forum on Women, Law and Development)

En outre, l'Accord de Paris a déstabilisé le concept de solidarité internationale - un principe fondamental de l'ONU qui exige de pratiquer une différenciation entre les Etats afin d'aller vers une redistribution et un partage des richesses.

*"Dans cet Accord, on peut se réjouir du fait que les mécanismes de « pertes et préjudices » réclamés par les pays insulaires bénéficient d'un article à part entière, mais les Etats Unis et d'autres pays riches ont obtenu que celui-ci soit affaibli par le retrait des notions de responsabilités juridiques et l'absence de compensation financière en dehors de ce qui existe déjà en matière de régulations internationales. Ce qui veut dire que les pertes et préjudices ne s'appliqueront qu'aux contextes extrêmes,*

*comme les migrations ou déplacements forcés résultant des dérèglements climatiques, mais ne tiennent pas compte des vies perdues, ou de la dégradation des conditions de vie ou des infrastructures. Pourtant c'est justement ceci qui affecte au quotidien les populations les plus vulnérables, et ceci qui constituait le cœur de notre combat à Paris* » déplore Flavia Cherry (3) (Ste Lucie), représentant 17 nations des Caraïbes, avec l'ONG CAFRA (Caribbean Association for Feminist Research and Action)

Nous devons nous rendre à l'évidence qu'à Paris nous n'avons pas trouvé le leadership qui aurait pu faire de cet Accord le programme dont le monde a besoin pour relever le défi climatique. Bridget Burns<sup>4</sup> (USA), WEDO (Women's Environment & Development Organization) ravale sa déception: « *un texte a enfin pu être adopté dans un cadre universel engageant tous les pays de l'ONU. J'ai entendu un tonnerre d'applaudissements et de félicitations, et pourtant je ressens le « poids » de cette coquille vide, la responsabilité et le manque d'ambition de mon propre pays, qui ont conduit à la dilution de cet accord vers le plus petit dénominateur commun (...) Mais notre monde a besoin d'espoir, alors ce que nous pouvons dire aux populations aujourd'hui c'est que cet Accord est le meilleur résultat que l'on puisse obtenir dans un monde imparfait et injuste...* »

Mais nous ne resterons pas silencieuses, nous continuerons de dire la vérité face au pouvoir, nous continuerons à dénoncer le manque d'ambition et les injustices de cet accord. Nous ne renoncerons jamais à demander la justice climatique. Les gouvernements n'ont pas su saisir le moment, mais nous, les femmes, nous avons su entendre nos voix et donner du poids à notre mouvement. Ensemble nous continuons à défier l'injustice et nous poursuivons notre combat pour protéger les humains et la planète : un autre monde est possible !

## **Women and Gender Constituency 5**

UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)

[www.womengenderclimate.org](http://www.womengenderclimate.org)

### **Women's Global Call for Climate Justice**

[www.womenclimatejustice.org](http://www.womenclimatejustice.org)

### **Groupe français Genre et Justice Climatique**

<http://www.adequations.org/spip.php?article2350>

*1-Mme Gabizon est née aux Pays Bas et vit aujourd'hui en Allemagne. Elle s'exprime sur les technologies et les solutions énergétiques*

*2 Mme Risler est responsable plaidoyer pour APWLD dans 7 pays de la région Asie-Pacifique. Elle analyse les stratégies et développe des initiatives locales pour accompagner les femmes dans leur lutte contre la crise climatique.*

*3 Mme Cherry est une ancienne journaliste experte sur les droits humains et sur les liens entre genre et impacts climatiques sur les populations des Caraïbes.*

*4 Mme Bridget Burns co-coordonne le Groupe Femmes et Genre, observateur officiel dans le cadre de la CCNUCC, avec Mme Usha Nair de l'ONG All India Women's Conference. Elle est impliquée dans la collaboration avec les autres groupes observateurs sur les questions de droits humains, égalité de genre, équité intergénérationnelle et intégrité des écosystèmes*

5 Le Groupe Femmes et Genre (WGC) est un des neuf groupes observateurs de la société civile au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Etabli en 2009, le Groupe Femmes et Genre est composé

aujourd'hui de 15 organisations environnementales de femmes issues de la société civile, qui agissent pour que les voix des femmes et leurs droits soient intégrés dans tous les processus et tous les résultats de la CCNUCC, afin de construire un avenir juste et soutenable, et afin que l'égalité de genre et les droits humains des femmes soient au centre de toutes les négociations sur le climat. Le Groupe Femmes et Genre porte les voix de milliers de personnes à travers le monde ; notre coalition est donc présente à toutes les réunions officielles de la Convention des Nations Unies sur le Climat ainsi que toutes intersessions. Nous travaillons avec le Secrétariat de la Convention, les représentants des gouvernements, les observateurs de la société civile et autres parties prenantes, pour que les Droits des Femmes et la justice de genre deviennent des éléments essentiels de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.